

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

NORME CEE-ONU

**VIANDE BOVINE
CARCASSES ET DECOUPES**

ÉDITION 2007



**Nations Unies
New York et Genève, 2007**

NOTE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Les normes de qualité commerciale du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles, organe de la CEE-ONU, concourent à faciliter le commerce international, à favoriser la production de produits de qualité, à améliorer la rentabilité des producteurs et à protéger les intérêts des consommateurs. Les normes CEE-ONU sont utilisées par les gouvernements, les producteurs, les commerçants, les importateurs, les exportateurs et par d'autres organisations internationales, et portent sur un large éventail de produits agricoles, tels que les fruits et légumes frais, les fruits secs et séchés, les plants de pomme de terre, la viande, les fleurs coupées, les œufs et les ovoproduits. Pour de plus amples renseignements sur les normes des produits agricoles CEE-ONU, il suffit de consulter le site Web <<http://www.unece.org/trade/agr/>>.

La présente nouvelle norme pour la viande bovine – carcasses et découpes a été établie à partir du document ECE/TRADE/C/WP.7/2007/24, adopté par le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles à sa soixante-troisième session.

Les appellations employées et la présentation de l'information dans cette publication n'impliquent de la part du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Toute référence à des noms de sociétés ou de produits commerciaux n'implique pas l'approbation de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les textes de la présente publication peuvent être librement cités ou reproduits, sous réserve de notification.

Pour tous commentaires et demandes de renseignements, veuillez vous adresser au:

Groupe des normes agricoles de la
Division du commerce et du bois de la
Commission Économique pour l'Europe
Palais des Nations,
CH-1211 Genève 10, Suisse
Téléphone: +41 22 917 1366
Télécopieur: +41 22 917 0629
Adresse électronique: agristandards@unece.org

PRÉFACE

L'un des objectifs principaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) consiste à promouvoir la meilleure intégration économique de tous ses pays membres. À cet effet, elle vise à mettre à la disposition des gouvernements un ensemble de services complets pour le développement de normes harmonisées à l'échelle internationale en vue de:

- Faciliter le commerce international équitable et remédier à toutes entraves techniques;
- Définir un langage d'échange commun aux vendeurs et aux acheteurs;
- Promouvoir une production de qualité optimale et viable;
- Créer une transparence de marché entre acheteurs et consommateurs.

La CEE-ONU a entamé ses travaux sur les normes pour les denrées périssables en 1949. À l'heure actuelle, près de 100 normes de qualité commerciale ont été harmonisées à l'échelle internationale et couvrent différents produits agricoles: fruits et légumes frais, produits secs ou séchés, pommes de terre (primeur, conservation et plants), œufs et ovoproduits, viande et fleurs coupées.

Les divers groupes spécialisés sont habilités à aborder toutes les questions relatives à la qualité commerciale ayant des répercussions au niveau international et à proposer une assistance aux pays désireux d'appliquer les normes CEE-ONU (notamment par le biais de séminaires et ateliers de formation).

L'objectif de la CEE-ONU est d'attirer la participation de toutes les entités concernées par l'élaboration des normes (États membres ou non membres de la CEE-ONU, organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales) et de parvenir à un accord acceptable pour tous. Le niveau de qualité des normes CEE-ONU est tel que, dans bien des cas, elles ont servi de base à l'élaboration des normes de l'Union européenne, du Codex Alimentarius et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Les normes CEE-ONU pour la viande occupent une place prépondérante en raison de la complexité du sujet: un grand nombre d'options de produits peut être stipulé par l'acheteur, et la qualité du produit final dépend en grande partie de la découpe de la viande.

Grâce à ces normes, le commerce international dispose, pour la première fois, de spécifications internationalement reconnues, libellées de façon uniforme, détaillée et précise, qui utilisent des termes anatomiques pour identifier les modes de découpe. Y figurent des photographies détaillées en couleur ainsi que des diagrammes, de façon à rendre leur application plus aisée.

Les normes déterminent également un code de produits permettant de combiner toutes les informations pertinentes dans une séquence de 20 chiffres. Pour élaborer ce code, la CEE-ONU a coopéré étroitement avec GS1 International, organisation à but non lucratif du secteur privé chargée des systèmes de chaîne d'approvisionnement utilisant des codes d'identification globaux uniques et des messages électroniques (notamment le code-barres).

La normalisation du langage commercial est indispensable pour permettre à l'industrie de la viande d'adopter des méthodes modernes de transmission des données et de suivi des informations et du produit tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

J'espère pour ma part que la nouvelle édition de la norme CEE-ONU pour la viande bovine – carcasses et découpes – apportera une contribution significative à la facilitation d'un commerce international équitable.

Marek Belka
Secrétaire exécutif
Commission économique
des Nations Unies pour l'Europe

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| 1. INTRODUCTION | 6 |
| 1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés | 6 |
| 1.2 Portée | 7 |
| 1.3 Application | 7 |
| 1.4 Adoption et publication – Historique | 7 |
| 2. CARACTÉRISTIQUES MINIMALES | 8 |
| 3. PRESCRIPTIONS SPÉCIFIÉES PAR L'ACHETEUR | 8 |
| 3.1 Prescriptions supplémentaires..... | 8 |
| 3.2 Espèce | 9 |
| 3.3 Produit/découpe | 9 |
| 3.4 Refroidissement | 9 |
| 3.5 Historique des étapes de production | 9 |
| 3.5.1 Traçabilité..... | 9 |
| 3.5.2 Catégories de bovins..... | 9 |
| 3.5.3 Méthodes de production | 10 |
| 3.5.4 Système d'alimentation | 10 |
| 3.5.5 Mode d'abattage | 11 |
| 3.5.6 Traitement après abattage | 11 |
| 3.6 Limites et évaluation de l'épaisseur du gras pour certaines découpes | 12 |
| 3.6.1 Épaisseur du gras | 12 |
| 3.6.2 Parage | 12 |
| 3.7 Qualité de la viande bovine..... | 14 |
| 3.8 Couleur de la viande et du gras et pH..... | 14 |
| 3.9 Fourchette de poids des carcasses et découpes..... | 14 |
| 3.10 Emballage, entreposage et transport | 14 |
| 3.10.1 Description et dispositions..... | 14 |
| 3.10.2 Définition des codes | 15 |
| 3.11 Indications à apposer ou à attacher sur les unités de commercialisation de la viande..... | 15 |
| 3.11.1 Mentions obligatoires | 15 |
| 3.11.2 Autres indications | 16 |

| | | |
|-----------|---|-----------|
| 3.12 | Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité | 17 |
| 4. | PRESCRIPTIONS DE L'ACHETEUR – CODE CEE-ONU POUR LA VIANDE BOVINE .. | 17 |
| 4.1 | Définition du code..... | 17 |
| 4.2 | Exemple..... | 18 |
| 5. | DESCRIPTION DES CARCASSES ET DÉCOUPES | 19 |
| 5.1 | Index multilingue des produits..... | 19 |
| 5.2 | Diagramme du squelette d'une demi-carcasse de bovin..... | 24 |
| 5.3 | Tableau des principales découpes standard de viande bovine | 24 |
| 5.4 | Découpes de viande bovine | 24 |
| 5.5 | Emballages en vrac de viande bovine sans os destinée à la transformation | 48 |
| 5.6 | Principales découpes de viande bovine: référence standard pour les muscles | 48 |
| 5.6.1 | Vue latérale/médiale de la structure d'une carcasse..... | 48 |
| 5.6.2 | Liste alphabétique des noms de muscles..... | 48 |
| 5.6.3 | Principales découpes du quartier arrière | 49 |
| 5.6.4 | Principales découpes du quartier avant | 50 |
| 5.7 | Normes de qualité pour la viande | 50 |
| 5.7.2 | Couleurs de référence du gras | 51 |
| 5.7.3 | Persillage..... | 51 |
| | ANNEXE I : ADRESSES..... | 52 |
| | ANNEXE II : SYSTÈME DE CODIFICATION | 53 |
| 1. | Objet du système GS1 | 53 |
| 2. | Utilisation du code CEE-ONU dans le système GS1 | 53 |
| 3. | Application du système dans la chaîne d'approvisionnement..... | 54 |
| 4. | Utilisation des définitions des découpes de viande de la CEE-ONU dans le GDSN..... | 55 |

Norme CEE-ONU

VIANDE BOVINE – CARCASSES ET DÉCOUPES

1. INTRODUCTION

1.1 Normes CEE-ONU pour les produits carnés

Les normes CEE-ONU pour les produits carnés ont pour but de faciliter le commerce en recommandant une terminologie internationale à l'usage des acheteurs et des vendeurs. Cette terminologie décrit les morceaux de viande qui font couramment l'objet d'un commerce international et définit un système de codification destiné à faciliter la communication et les transactions électroniques. Comme les textes seront régulièrement actualisés, les délégations qui estiment qu'il faut y ajouter d'autres produits, ou que les produits considérés ne sont pas correctement définis ou ne sont plus échangés, sont invitées à contacter le secrétariat de la CEE.

La présente publication a été établie sous les auspices de la Section spécialisée de la normalisation de la viande de la CEE. Elle s'inscrit dans une série de normes que la CEE a élaborées ou qu'elle prévoit d'élaborer.

Le tableau ci-après renseigne sur les espèces pour lesquelles des normes CEE-ONU existent ou en sont à différents stades d'élaboration et sur leur identification selon le code CEE-ONU de la viande (voir chap. 4).

Pour de plus amples informations, consulter le site Web de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/trade/agr/>.

L'annexe II contient une description du système GS1, lequel définit un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

| Espèces | Code (champ 1) |
|------------------|----------------|
| Bovine (bœuf) | 10 |
| Bovine (veau) | 11 |
| Porcine (porc) | 30 |
| Ovine (mouton) | 40 |
| Caprine (chèvre) | 50 |
| Lama | 60 |
| Alpaga | 61 |
| Poulet | 70 |
| Dinde | 71 |

1.2 Portée

La présente norme recommande une terminologie internationale pour les carcasses et découpes de viande bovine brutes (non transformées) commercialisées en tant que produits propres à la consommation humaine. Elle offre à l'acheteur un éventail de possibilités concernant la manutention, le conditionnement et le contrôle de conformité, qui correspondent à de bonnes pratiques commerciales pour la viande et les produits carnés destinés au commerce international.

Pour commercialiser les carcasses et découpes de viande bovine, il est nécessaire d'appliquer les dispositions législatives concernant la normalisation des aliments et le contrôle vétérinaire. La présente norme ne prétend pas traiter de ces aspects, qui font l'objet d'autres textes, et pour lesquels elle renvoie à la législation nationale ou internationale ou aux exigences du pays importateur.

La norme fait référence à d'autres accords, normes et codes d'usages internationaux dont l'objectif est de maintenir la qualité après expédition et de donner aux gouvernements des indications sur certains aspects de l'hygiène alimentaire, de l'étiquetage et d'autres questions qui n'entrent pas dans son champ d'application. Pour les prescriptions en matière de santé et de salubrité, les *Normes, lignes directrices et codes d'usages de la Commission du Codex Alimentarius* sont les sources internationales à consulter.

1.3 Application

Les fournisseurs sont tenus de livrer des produits conformes à toutes les clauses des contrats et des cahiers des charges, et il leur est conseillé de mettre en place un système de contrôle de la qualité à cette fin.

Pour avoir la certitude que les marchandises sont conformes à ces prescriptions détaillées, l'acheteur peut faire appel aux services d'un tiers indépendant et neutre pour s'assurer que le produit correspond aux options qu'il a spécifiées. Le texte de la norme s'accompagne de photographies de carcasses et de certaines parties/découpes commerciales afin de permettre une meilleure compréhension de ses dispositions.

1.4 Adoption et publication – Historique

Comme suite à la recommandation formulée par la Section spécialisée, le Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité (dont le nouveau titre est: Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles) a adopté le texte de la première édition de la présente norme à sa cinquante-sixième session (TRADE/WP.7/2000/11). Cette première édition a été publiée par l'AUS-MEAT au nom de la CEE.

La seconde édition (approuvée par la Section spécialisée en mai 2003 – voir TRADE/WP.7/GE.11/2003/12) comporte un certain nombre de modifications de forme. La norme compte à présent cinq chapitres, dont les anciens chapitres relatifs aux «Prescriptions générales», «Prescriptions concernant la viande bovine» et «Descriptions des carcasses et des découpes», afin d'être alignée sur les autres normes. Aux fins d'alignement, on a également procédé à un réaménagement des champs de données dans le code de la catégorie bovine et apporté des corrections mineures aux descriptions des carcasses et des découpes.

Le document ECE/TRADE/C/WP.7/2007/24 comprend les changements et modifications de forme apportés à la deuxième édition de la norme.

Les normes CEE-ONU pour la viande sont examinées trois ans après leur publication. Si nécessaire, de nouvelles éditions sont alors publiées. Les changements qui réclament un suivi immédiat sont publiés sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: www.unece.org/trade/agr/standards.htm.

2. CARACTÉRISTIQUES MINIMALES

La viande doit provenir de bêtes abattues dans des établissements exploités conformément aux règlements applicables à la sécurité et au contrôle des denrées alimentaires.

Les carcasses/découpes doivent être:

- Intactes, compte tenu de la présentation;
- Exemptes de caillots de sang ou de poudre d'os;
- Exemptes de toute matière étrangère visible (salissures, bois, particules métalliques, etc.¹);
- Exemptes d'odeurs désagréables;
- Exemptes de taches de sang trop évidentes;
- Exemptes de tout os saillant ou cassé non spécifié;
- Exemptes de contusions ayant un effet matériel sur un produit;
- Exemptes de brûlures de congélation²;
- Exemptes de la moelle épinière (à l'exception des carcasses entières non découpées)³.

La coupe, le parage et le désossage sont accomplis avec suffisamment de soin pour conserver l'intégrité et l'identité des découpes et éviter les entailles dans le maigre. Les bords déchiquetés sont enlevés au plus près de la surface du maigre. Sauf lorsque les découpes sont détachées en suivant les séparations naturelles, toutes les coupes forment approximativement un angle droit avec la surface de la peau. Toute découpe peut comprendre une quantité minimale de maigre, de gras ou d'os de la découpe adjacente. Les découpes désossées sont débarrassées de tous les os, cartilages et glandes lymphatiques de surface visibles.

3. PRESCRIPTIONS SPÉCIFIÉES PAR L'ACHETEUR

Les paragraphes ci-après définissent les prescriptions qui peuvent être spécifiées par l'acheteur et indiquent les codes à utiliser pour le codage CEE-ONU de la viande bovine (voir chap. 4).

3.1 Prescriptions supplémentaires

Les prescriptions supplémentaires spécifiées par l'acheteur qui ne sont pas prévues dans la codification (par exemple si le code 9 «Autres» est utilisé) ou qui donnent des précisions supplémentaires sur le produit ou la description de l'emballage doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et être stipulées de façon appropriée.

¹ Sur demande de l'acheteur, les morceaux de viande seront soumis au détecteur de particules métalliques.

² Par brûlure de congélation, on entend le dessèchement irréversible, localisé ou étendu, de la surface du produit, qui peut se manifester par un changement partiel ou total de la couleur originale (généralement pâleur plus grande), et/ou de la consistance (sécheresse, spongiosité).

³ L'enlèvement des autres parties à haut risque peut être spécifié sous 3.5.6 «Traitement après abattage».

3.2 Espèce

Le code pour la viande bovine dans le champ 1 tel que défini au paragraphe 1.1 est 10.

3.3 Produit/découpe

Le code de produit à quatre chiffres dans le champ 2 est défini dans le chapitre 5.

3.4 Refroidissement

La viande peut être présentée réfrigérée, congelée ou surgelée. Selon la méthode de refroidissement employée, les tolérances concernant le poids du produit doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Tout au long de la chaîne d'approvisionnement, la température ambiante doit être propre à assurer au produit, de manière uniforme, les températures internes suivantes:

| Code de la réfrigération (champ 4) | Catégorie | Description |
|------------------------------------|--------------------|--|
| 1 | Viande réfrigérée | La température interne du produit est maintenue en permanence entre -1,5 °C et +7 °C après la réfrigération suivant l'abattage |
| 2 | Viande congelée | La température interne du produit est maintenue en permanence à -12 °C ou moins après la congélation |
| 3 | Viande surgelée | La température interne du produit est maintenue en permanence à -18 °C ou moins après la surgélation |
| 4 – 8 | Codes non utilisés | |
| 9 | Autres | |

3.5 Historique des étapes de production

3.5.1 Traçabilité

Pour pouvoir satisfaire aux demandes qui pourraient être formulées par l'acheteur en ce qui concerne l'historique des étapes de production, il faut que des systèmes de traçabilité soient en place. La traçabilité exige l'application d'une méthode vérifiable d'identification des bovins, des carcasses, des cartons et des découpes à toutes les étapes de la production. Les données concernant la traçabilité doivent permettre de déterminer si une réclamation est fondée, et la conformité des procédures doit être certifiée conformément aux dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de la conformité énoncées dans le paragraphe 3.12.

3.5.2 Catégories de bovins

| Code de la catégorie des bovins (champ 5) | Catégorie | Description |
|---|-------------------------|---|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Bovin mâle entier | Présentant des caractéristiques sexuelles évidentes, âgé de plus de 24 mois |
| 2 | Jeune bovin mâle entier | Âgé de moins de 24 mois |
| 3 | Bouvillon | Jeune bovin châtré |
| 4 | Génisse | Jeune bovin femelle n'ayant jamais vêlé |

| | | |
|----------|------------------------|---|
| 5 | Bouillon et/ou génisse | Jeune bovin châtré ou jeune bovin femelle n'ayant jamais vêlé |
| 6 | Vache | Bovin femelle adulte |
| 7 | Jeune bovin | Âgé de 6 à 12 mois |
| 8 | Code non utilisé | |
| 9 | Autres | |

3.5.3 Méthodes de production

L'acheteur peut spécifier une méthode de production. En tout état de cause, la production doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, c'est la réglementation du pays exportateur qui s'applique.

| Code de la méthode de production (champ 6) | Catégorie | Description |
|--|--------------------|--|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Intensif | Méthodes de production comportant des régimes restrictifs d'élevage, de stabulation et d'alimentation destinés à favoriser une croissance rapide |
| 2 | Extensive | Méthodes de production comportant un accès relativement libre au fourrage naturel pendant la plus grande partie de la vie des animaux |
| 3 | Biologique | Méthodes de production en conformité avec la législation du pays importateur concernant la production biologique |
| 4 – 8 | Codes non utilisés | |
| 9 | Autres | Peut être utilisé pour la description de toute autre méthode de production faisant l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

3.5.4 Système d'alimentation

L'acheteur peut spécifier un système d'alimentation. En tout état de cause, l'alimentation doit être conforme à la réglementation en vigueur dans le pays importateur. En l'absence d'une telle réglementation, le système d'alimentation fera l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

| Code du système d'alimentation (champ 7a) | Catégorie | Description |
|---|--------------------------------------|---|
| 0 | Non spécifié | |
| 1 | Nourriture à base de céréales | Les céréales constituent l'élément prédominant de l'alimentation |
| 2 | Nourriture à base de fourrage | Le fourrage est l'élément prédominant de l'alimentation, qui est complétée par des céréales |
| 3 | Nourriture exclusivement au fourrage | Le fourrage est le seul élément de l'alimentation |
| 4 – 8 | Codes non utilisés | |

| | | |
|----------|--------|---|
| 9 | Autres | Peut être utilisé pour décrire de tout autre système de l'alimentation faisant l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |
|----------|--------|---|

3.5.5 Mode d'abattage

| Code du mode d'abattage (champ 8) | Catégorie | Description |
|-----------------------------------|--------------------|--|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Classique | Étourdissement avant saignée |
| 2 | Casher | Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel |
| 3 | Halal | Utilisation des procédures appropriées d'abattage rituel |
| 4 – 8 | Codes non utilisés | |
| 9 | Autres | Tout autre mode d'abattage doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

3.5.6 Traitement après abattage

| Code du traitement après abattage (champ 9) | Catégorie | Description |
|---|--------------------|--|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Spécifiée | Traitement après abattage spécifié selon l'accord entre l'acheteur et le vendeur |
| 2 – 9 | Codes non utilisés | |

NOTE 1: Enlèvement des parties à haut risque: Chaque marché aura sa propre réglementation concernant l'enlèvement de la moelle épinière. Les règlements s'appliquant à l'enlèvement de la moelle épinière spécifieront à quelle étape elle sera enlevée de la carcasse et/ou de la découpe. Si nécessaire, la moelle épinière doit être enlevée dans son intégralité.

NOTE 2: On trouvera ci-après une liste de plusieurs traitements courants après abattage qui peuvent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur. Ils ne font pas partie de la codification spécifique à la viande bovine.

- Préparation
- Stimulation électrique
- Mode de suspension de la carcasse
- Ligature du cou
- Réfrigération
- Maturation

3.6 Limites et évaluation de l'épaisseur du gras pour certaines découpes

3.6.1 Épaisseur du gras

L'acheteur peut indiquer l'épaisseur maximale du gras sur les carcasses, les demi-carcasses et les découpes. Les limites autorisées seront exprimées comme suit:

| Code de l'épaisseur du gras (champ 10) | Catégorie |
|--|--|
| 0 | Non spécifiée |
| 1 | Découverte, dénudée, membrane de surface détachée |
| 2 | Découverte, dénudée |
| 3 | Presque exempte de gras (75 % de surface en maigre/limite naturelle enlevée) |
| 4 | Épaisseur maximale du gras de 3 mm ou comme spécifié |
| 5 | Épaisseur maximale du gras de 6 mm ou comme spécifié |
| 6 | Épaisseur maximale du gras de 13 mm ou comme spécifié |
| 7 | Épaisseur maximale du gras de 25 mm ou comme spécifié |
| 8 | Teneur en maigre (déterminée de façon chimique) spécifiée |
| 9 | Autres |

3.6.2 Parage

Le gras externe est enlevé délicatement en suivant la surface des muscles sous-jacents. La coupe en biseau des bords gras ne peut remplacer à elle seule le parage complet des faces externes lorsque ce dernier est requis. Les prescriptions relatives à l'épaisseur du gras peuvent s'appliquer au gras de surface (sous-cutané et/ou externe selon la pièce) et au gras des séparations intermusculaires, suivant la demande de l'acheteur. Le parage du gras s'effectue dans les limites suivantes:

- L'épaisseur maximale du gras en un point quelconque. Son évaluation se fait par détermination visuelle de la zone à découper où l'épaisseur du gras est la plus grande et par la mesure de cette épaisseur à cet endroit;
- L'épaisseur moyenne du gras. Son évaluation se fait par détermination visuelle et plusieurs mesures limitées aux endroits où le gras de surface est apparent. L'épaisseur moyenne est la moyenne de ces mesures.

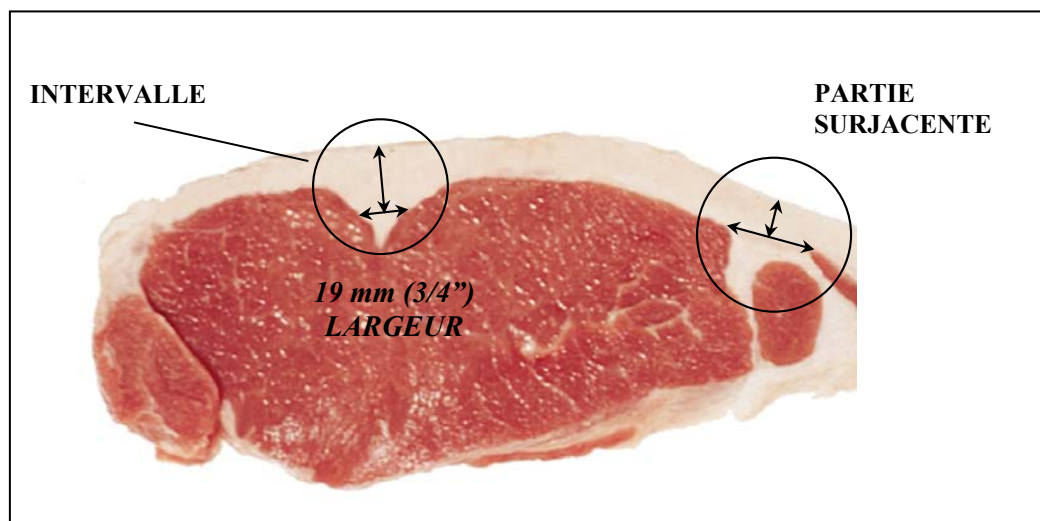


Figure 1

L'épaisseur (la profondeur) du gras est mesurée sur les bords des découpes en sondant ou incisant le gras de surface qui les recouvre, d'une manière propre à révéler l'épaisseur effective et tenant compte de tout creux ou toute limite naturelle susceptible de modifier la mesure. Lorsqu'un muscle comporte une dépression naturelle, seul le gras recouvrant la partie de cette dépression dont la largeur est supérieure à 19 mm (0,75") est pris en considération (intervalle, voir fig. 1). Quand des muscles adjacents sont séparés par du gras, seul est mesuré le gras qui dépasse le niveau des muscles (partie surjacente, voir fig. 1).

Toutefois, en cas de limitation du semi-parage⁴ ou du parage⁵, on utilise la méthode de l'intervalle pour évaluer le niveau du gras recouvrant une dépression naturelle dans un muscle et le gras séparant des muscles adjacents.

⁴ Découvert/dénudé (semi-paré) – Le terme «découvert» implique que le gras de surface ou le gras des séparations naturelles intramusculaires a été enlevé de sorte que la surface résultant de la découpe (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) est apparente, les «traces» restantes de gras ne devant pas dépasser 2,5 cm (1,0") dans la plus grande longueur ni/ou 3 mm (0,125") d'épaisseur en un point quelconque. Le terme «dénudé» implique que tout le gras de surface est enlevé de sorte que la surface de la séparation résultant de la découpe (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) est apparente, les traces restantes de gras ne devant pas dépasser 2,5 cm (1,0") dans n'importe quel sens, ni/ou 3 mm (0,125") d'épaisseur en un point quelconque.

⁵ Découvert/dénudé (paré), membrane de surface détachée – Lorsque la membrane de surface (tissu «argenté» ou «bleu», ou peau du muscle) doit être détachée (dépouillée), la surface de la découpe qui en résulte doit faire apparaître au moins 90 % de viande maigre, et les «traces» restantes de gras ne doivent pas dépasser 3 mm (0,125") d'épaisseur.

3.7 Qualité de la viande bovine

| Code de la qualité pour la viande bovine (champ 11) | Catégorie | Description |
|---|------------------------|---|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Normes officielles | La classification est fondée sur les normes officielles du pays exportateur |
| 2 | Normes de l'entreprise | La classification est fondée sur les normes du vendeur |
| 3 | Normes de l'industrie | La classification est fondée sur les normes de l'ensemble de la branche de production |
| 4 – 8 | Codes non utilisés | |
| 9 | Autres | Autres classifications ayant fait l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur |

3.8 Couleur de la viande et du gras et pH

Normalement la viande maigre et le gras présentent, selon l'espèce, une couleur et un pH caractéristiques. Les spécifications concernant la couleur et le pH, s'ils doivent être indiqués, doivent faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur et ne sont pas prévues dans le système de codage.

3.9 Fourchette de poids des carcasses et découpes

| Code de la fourchette de poids (champ 12) | Catégorie | Description |
|---|--------------------|----------------------------|
| 0 | Non spécifiée | |
| 1 | Spécifiée | Fourchette de poids exigée |
| 2 – 9 | Codes non utilisés | |

3.10 Emballage, entreposage et transport

3.10.1 Description et dispositions

L'emballage primaire est la couverture primaire d'un produit et doit être de qualité alimentaire. L'emballage secondaire contient les produits emballés dans leur emballage primaire. Pendant l'entreposage et le transport, la viande doit être emballée conformément aux prescriptions minimales suivantes:

Carcasses et quartiers

- Réfrigérés, avec ou sans emballage
- Congelés/surgelés, conditionnés pour protéger les produits

Découpes – réfrigérées

- Emballées individuellement
- Conditionnées en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée)
- Emballées sous vide

- Emballées sous atmosphère modifiée
- Autre emballage

Découpes congelées/surgelées

- Emballées individuellement
- Conditionnées en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée)
- Emballées sous vide
- Autre emballage.

Les conditions d'entreposage avant l'expédition et les moyens utilisés pour le transport sont adaptés aux caractéristiques physiques et, en particulier, aux caractéristiques thermiques de la viande (réfrigérée, réfrigérée sous atmosphère modifiée, congelée ou surgelée) et sont conformes aux prescriptions du pays importateur. L'attention est appelée sur les dispositions de l'*Accord relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP)* (ECE/TRANS/165).

3.10.2 Définition des codes

| Code de l'emballage (champ 13) | Catégorie |
|-----------------------------------|---|
| 0 | Non spécifiée |
| 1 | Carcasses, demi-carcasses et quartiers – sans emballage |
| 2 | Carcasses, demi-carcasses et quartiers – emballés |
| 3 | Découpes – emballages individuels |
| 4 | Découpes – conditionnement en vrac (contenant à doublure en plastique ou paraffinée) |
| 5 | Découpes – emballage sous vide |
| 6 | Découpes – emballage sous atmosphère modifiée |
| 7 – 8 | Codes non utilisés |
| 9 | Autres |

3.11 Indications à apposer ou à attacher sur les unités de commercialisation de la viande

3.11.1 Mentions obligatoires

Sans préjudice des prescriptions nationales du pays importateur, le tableau ci-après indique les mentions à porter sur les étiquettes accompagnant les produits. Ces mentions sont désignées par un «X» pour les carcasses, quartiers et découpes non emballés et pour la viande emballée ou conditionnée.

| Indications | Carcasses, quartiers et découpes non emballés | Viande emballée ou conditionnée |
|------------------------------------|---|---------------------------------|
| Marque sanitaire | X | X |
| Numéro d'abattage ou numéro du lot | X | X |
| Date d'abattage | X | |

| Indications | Carcasses, quartiers et découpes non emballés | Viande emballée ou conditionnée |
|--|---|---------------------------------|
| Date d'emballage | | X |
| Dénomination du produit | | X |
| Date limite de consommation (fixée selon les prescriptions de chaque pays) | | X |
| Méthodes d'entreposage: viande réfrigérée, congelée, surgelée | | X |
| Conditions d'entreposage | | X |
| Emballeur ou détaillant | | X ⁶ |
| Quantité (nombre de morceaux) | | X ⁶ |
| Poids net | | X ⁶ |

3.11.2 *Autres indications*

D'autres indications peuvent apparaître sur les étiquettes des produits, selon la législation du pays importateur, à la demande de l'acheteur ou sur décision du transformateur. Dans ce cas, ces indications doivent être vérifiables (voir aussi 3.5.1).

Elles peuvent notamment porter sur les points suivants:

- Pays de naissance;
- Pays d'élevage;
- Pays d'abattage;
- Pays de transformation/découpe;
- Pays de conditionnement;
- Pays d'origine: Dans la présente norme, l'expression «pays d'origine» est réservée aux cas où la naissance, l'élevage, l'abattage, la transformation/découpe et le conditionnement sont intervenus dans le même pays;
- Méthodes de production et systèmes de transformation;
- Caractéristiques du bétail, des méthodes de production et des systèmes d'alimentation;
- Mode d'abattage;
- Date de traitement/emballage;
- Qualité/classement;
- pH, couleur du maigre et du gras.

⁶ Cette indication peut également être portée sur les documents d'accompagnement.

3.12 Dispositions concernant les prescriptions relatives au contrôle de conformité

L'acheteur peut faire appel à une tierce partie pour contrôler la conformité, s'agissant du niveau de qualité/classement du produit, du respect des options qu'il a spécifiées et/ou de l'identification de l'animal. Les éléments suivants peuvent être contrôlés séparément ou conjointement comme suit:

Niveau de qualité/classement du produit: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il présente le niveau de qualité demandé. Son nom et la norme de qualité à appliquer doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

Désignation commerciale: Une tierce partie examine le produit et certifie qu'il satisfait aux options choisies par l'acheteur telles qu'elles sont indiquées dans la désignation commerciale, sauf pour le niveau de qualité. Son nom doit être indiqué comme spécifié au paragraphe 3.1. L'acheteur a aussi la possibilité d'indiquer les options particulières qu'il a choisies et qui doivent être certifiées après le nom de la tierce partie.

Identification du bovin/du lot (ID bovin/lot): Une tierce partie certifie que le produit satisfait aux prescriptions spécifiées. Son nom et les prescriptions doivent être indiqués comme spécifié au paragraphe 3.1.

| Code du contrôle de la conformité (champ 14) | Catégorie |
|--|--|
| 0 | Non spécifiée |
| 1 | Niveau de qualité/classement du produit |
| 2 | Désignation commerciale |
| 3 | Identification du bovin/du lot |
| 4 | Niveau de qualité et désignation commerciale |
| 5 | Niveau de qualité et identification du bovin/du lot |
| 6 | Désignation commerciale et identification du bovin/du lot |
| 7 | Niveau de qualité, désignation commerciale et identification du bovin/du lot |
| 8 | Code non utilisé |
| 9 | Autres |

4. PRESCRIPTIONS DE L'ACHETEUR – CODE CEE-ONU POUR LA VIANDE BOVINE

4.1 Définition du code

Ce code, qui comporte 14 champs et 20 chiffres (dont trois ne sont pas utilisés), correspond à une combinaison des codes définis dans les chapitres 3 et 5.

L'annexe II contient une description du système GS1 qui comprend un code d'identification pour l'utilisation du code CEE-ONU.

| Champ n° | Description | Paragraphe | Fourchette de codes |
|----------|-----------------|------------|---------------------|
| 1 | Espèce | 3.2 | 00 – 99 |
| 2 | Produit/découpe | 5 | 0000 – 9999 |

| Champ n° | Description | Paragraphe | Fourchette de codes |
|----------|---------------------------|------------|---------------------|
| 3 | Champ non utilisé | – | 00 – 99 |
| 4 | Refroidissement | 3.4 | 0 – 9 |
| 5 | Catégorie | 3.5.2 | 0 – 9 |
| 6 | Méthodes de production | 3.5.3 | 0 – 9 |
| 7a | Système d'alimentation | 3.5.4 | 0 – 9 |
| 7b | Champ non utilisé | – | 0 – 9 |
| 8 | Mode d'abattage | 3.5.5 | 0 – 9 |
| 9 | Traitement après abattage | 3.5.6 | 0 – 9 |
| 10 | Épaisseur du gras | 3.6.1 | 0 – 9 |
| 11 | Qualité | 3.7 | 0 – 9 |
| 12 | Fourchette de poids | 3.9 | 0 – 9 |
| 13 | Emballage | 3.10.2 | 0 – 9 |
| 14 | Contrôle de conformité | 3.12 | 0 – 9 |

4.2 Exemple

L'exemple suivant décrit une poitrine sans plat de côtes réfrigérée, emballée sous vide, qui a été parée de manière à laisser une couche de gras de 3 mm d'épaisseur maximale, provenant d'un bouvillon ou d'une génisse élevé selon une méthode de production biologique, nourri à base de fourrage et abattu selon le mode classique.

Cette pièce porte le code suivant: **10164300153201040050**.

| Champ n° | Description | Caractéristiques | Code |
|----------|---------------------------|------------------------------------|------|
| 1 | Espèce | Bovine | 10 |
| 2 | Produit/découpe | Poitrine sans plat de côtes | 1643 |
| 3 | Champ non utilisé | – | 00 |
| 4 | Refroidissement | Réfrigérée | 1 |
| 5 | Catégorie | Bouvillon ou génisse | 5 |
| 6 | Méthodes de production | Biologique | 3 |
| 7a | Système d'alimentation | Nourriture à base de fourrage | 2 |
| 7b | Champ non utilisé | – | 0 |
| 8 | Mode d'abattage | Classique | 1 |
| 9 | Traitement après abattage | Non spécifiée | 0 |
| 10 | Épaisseur du gras | Épaisseur maximale du gras de 3 mm | 4 |
| 11 | Qualité | Non spécifiée | 0 |
| 12 | Fourchette de poids | Non spécifiée | 0 |

| Champ n° | Description | Caractéristiques | Code |
|----------|------------------------|---------------------|------|
| 13 | Emballage | Emballage sous vide | 5 |
| 14 | Contrôle de conformité | Non spécifiée | 0 |

5. DESCRIPTION DES CARCASSES ET DÉCOUPES

5.1 Index multilingue des produits

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|-----------|--------------------------------|------|-------------------------------|---|----------------------|-------------|
| | Avec os | | Bone-IN | Кости | Con hueso | 帶骨牛肉 |
| 1525 | Aloyau (avec os) | | Loin (bone-in) | | | |
| 1617 | Basses-côtes | | Chuck – square cut | Лопаточная часть прямоугольной разделки | Aguja | 方切肩肉 |
| 1001 | Carcasse entière | | Carcasse | Цельная туша | Canal | 胴体 |
| 1630 | Collier | | Neck | Шейная часть | Cogote | 颈肉 |
| 1622 | Collier basses-côtes (avec os) | | Chuck roll-long cut (Bone-in) | | | |
| 1597 | Côtes | | Ribs | | | |
| 1520 | Cuisse coupe droite | | Butt square cut | Оковалок прямоу-гольной разделки | Rueda corte cuadrado | 方切臀腿肉 |
| 1500-1503 | Cuisse entière | | Butt | Оковалок | Rueda | 臀腿肉 |
| 1502 | Cuisse et rumsteck | | Butt & rump | Оковалок и костец | Rueda con cuadril | 臀部肉 |
| 1510 | Cuisse sans jarret | | Butt – shank off | Оковалок без голяшки | Rueda sin garrón | 去腱臀腿肉 |
| 1000 | Demi-carcasse | | Side | Полутуша | Media canal | 半胴体 |
| 1626 | Épaule et patte avant | | Shoulder and foreleg | | | |
| 1550 | Faux-filet | | Shortloin | Короткий филей | Espinazo trasero | 腰脊肉 |
| 1674 | Gros bout de poitrine | | Brisket point (sternum) | Край чельшка (грудина) | Punta de pecho | 前胸肉 |
| 1680 | Jarret avant/ jarret arrière | | FQ/HQ shine – shank | Рулька-Голяшка передней/задней четвертины | Brazuelo/garrón | 前/后腱子肉 |

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|-----------|------------------------------|------|---|--|--------------------------------|-------------|
| 1604 | Milieu de train de côtes | | Ribs – prepared | Реберная часть – подготовленная | Espinazo preparado | 脊排 |
| 1694 | Plat de côtes | | Short ribs | Реберный край грудинки | Asado corto (Porción de asado) | 肋排 |
| 1695 | Plat de côtes | | Spare ribs | Ребра без поверхностного мяса | Costillar | 仔排 |
| 1650-1653 | Pointe de poitrine (avec os) | | Brisket point end (Bone-in) | | | |
| 1673 | Poitrine | | Brisket rib plate | Передняя часть говяжьей грудинки | Asado ventral | 胸肋肉 |
| 1660-1665 | Poitrine côté flanchet | | Brisket navel end (Bone-in) | | | |
| 1643 | Poitrine sans plat de côtes | | Brisket | Чельшко | Pecho | 胸肉 |
| 1010 | Quartier arrière | | Hindquarter | Задняя четвертина | Cuarto trasero | 后四分体 |
| 1020 | Quartier arrière pistola | | Pistola hindquarter | Пистолетный отруб задней четвертины | Pistola | 枪形后四分体 |
| 1050 | Quartier avant CAPA | | Forequarter & flank (pistola forequarter) | Передняя четвертина и пашина (Пистолетный отруб передней четвертины) | Cuarto delantero con vacío | 枪形前四分体 |
| 1063 | Quartier avant | | Forequarter | Передняя четвертина | Cuarto delantero | 前四分体 |
| 1540 | Rumsteck et aloyau | | Rump & loin | Кострец и Филей | Espinazo con cuadril | 臀腰部肉 |
| 1599 | Train de côtes | | Full Rib Set | | | |
| | Sans os | | Boneless | Без костей | Sin hueso | 带骨牛肉 |
| 2091 | Aiguillette de rumsteck | | Rump cap | Верх костреца | Tapa de cuadril (Picaña) | 臀腰部肉盖 |
| 2146 | Aloyau (sans os) | | Loin (boneless) | | | |
| 2229 | Bas de palette | | Rib eye cap meat | | | |
| 2081 | Bas de surlonge | | Bottom sirloin butt | | | |
| 2275 | Basse-côte sans os | | Chuck roll | Рулет из лопа точной мякоти | Aguja | 上脑 |

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|---------|--|------|-----------------------------|--|---------------------------------|----------|
| 2203 | Bavette d'aloiau | | Internal flank plate (flap) | Внутренняя часть пашины (плоская часть) | Bife grande de vacío | 内腹肉 |
| 2210 | Bavette de flanchet | | Flank steak | Порционный кусок пашины | Bife de vacío | 牛腩排 (F肉) |
| 2200 | Bavettes | | Thin flank | Тонкая часть пашины | Vacío | 腹肉 |
| 2306 | Bifteck de pointe d'épaule (araignée) | | Shoulder tender | | | |
| 2278 | Bosse du cou | | Chuck crest | Выступ лопаточной мякоти | Giba | 上脑盖 |
| 2302 | Boule de macreuse | | Blade bolar | Основание лопатки | Centro de carnaza de paleta | 保乐肩肉 |
| 2093 | Cœur de rumsteck | | Eye of rump | Глазок костреца | Corazón de cuadril | 臀腰肉心 |
| 2289 | Collier basse-côte sans os | | Chuck roll – long cut | Рулёт из лопаточной части – длинновырезанный | Aguja larga | 长切上脑 |
| 2280 | Collier sans os | | Neck | Шейная часть | Cogote | 颈肉 |
| 2304 | Dessus de palette | | Blade undercut | Подрезанная лопатка | Paleta sin tapa | 肩胛内肉 |
| 2012 | Dessus de tranche | | Inside cap | Верх внутренней части | Tapa de nalga | 臀肉盖 |
| 2483 | Ensemble cuisse: T de T, semelle et TG | | Butt set | Набор отрубов оковалка | Cortes de la rueda | 臀腿肉系列 |
| 2230 | Entrecôte sans os avec dessus de côte | | Spencer roll | Рулёт «Спенсер» | Bife ancho | 眼肉 |
| 2205 | Fausse bavette | | Inside skirt | Внутренняя диафрагма | Entraña interna (Falsa entraña) | 内裙肉 |
| 2140 | Faux-filet | | Striploin | Филейный край | Bife angosto | 外脊 (西冷) |
| 2150 | Filet avec chaînette | | Tenderloin | Вырезка | Lomo | 里脊 (牛柳) |

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|---------|---------------------------------------|------|------------------------------|---|-------------------------|---------|
| 2160 | Filet sans chaîne | | Tenderloin – side strap off | Вырезка из малой поясничной мышцы | Lomo sin cadena | 修清里脊 |
| 2473 | Flanchet/ tendron sans os | | Brisket navel plate | Завиток | Falda | 后胸肉 |
| 2050 | Gîte noix | | Outside flat | Плоский отруб наружной части | Cuadrada | 大米龙 |
| 2033 | Gîte noix et rond de gîte PAD | | Outside meat | Мясо наружной части | Nalga de afuera al rojo | 米龙肉 |
| 2353 | Gros bout de poitrine sans os épluché | | Brisket point end deckle off | Край чельшка без декеля | Pecho corto sin tapa | 精修前胸肉 |
| 2190 | Hampe | | Thin skirt (outside skirt) | Тонкая диафрагма (наружная) | Entraña fina | 薄裙肉 |
| 2360 | Jarret avant/ jarret arrière sans os | | FQ/HQ shin – shank | Рулька/Голяшка передней/задней четвертины | Brazuelo/Garrón | 前后腱子肉 |
| 2310 | Jumeau à bifteck | | Chuck tender | Мякоть передка | Chingolo | 嫩肩肉 |
| 2300 | Macreuse à bifteck + paleron | | Blade (clod) | Лопатка (мякоть лопаточной части) | Paleta | 肩胛肉 |
| 2268 | Morceau de basse-côte sans os | | Chuck eye roll | Рулет изглазка лопаточной мякоти | Aguja sin tapa | 精修上脑 |
| 2358 | Morceau de poitrine sans os épluché | | Brisket deckle off | Чельшко без декеля | Pecho sin tapa | 精修胸肉 |
| 2364 | Nerveux de gîte noix | | Heel muscle | Пяточная мышца | Tortuguita | 蹄肉 |
| 2240 | Noix d'entrecôte | | Cube roll (rib Eye roll) | Рулет из спинной мякоти (Рулет из мясистой части спины) | Bife ancho sin tapa | 精修眼肉 |
| 2264 | Noix de basse-côte | | Chuck eye | | | |
| 2180 | Onglet | | Thick skirt (hanging tender) | Толстая диафрагма (мясистая часть диафрагмы) | Entraña gruesa | 厚裙肉 |

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|-----------|---|------|------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------|
| 2303 | Paleron | | Blade oyster | Нежная мякоть лопатки | Marucha | 牡蛎肉 |
| 2131 | Partie d'aiguillette baronne | | Tri-tip | Тройная верхушка | Colita de cuadril | 下臀腰肉 |
| 2196 | Peaucier du tronc | | Cutaneus trunci (rose) | Поверхностная фасция (розовая) | Matambre | 皮肤 |
| 2330-2333 | Pointe de poitrine (sans os) | | Brisket point end (Boneless) | | | |
| 2133 | Pointe de surlonge | | | | | |
| 2340-2345 | Poitrine côté flanchet (sans os) | | Brisket navel end (Boneless) | | | |
| 2323 | Poitrine sans os | | Brisket | Чельшко | Pecho | 胸肉 |
| 2040 | Rond de gîte noix | | Eye round | Глазок бедра | Peceto | 小米龙 |
| 2090 | Rumsteck | | Rump | Кострец | Cuadril con colita | 臀腰肉 |
| 2120 | Rumsteck et partie d'aiguillette baronne | | Top sirloin (top butt) | Оковалок (верхняя часть) | Cuadril | 上臀腰肉 |
| 2020 | Semelle entière | | Silverside | Ссек | Nalga de afuera con tortugueta | 粗米龙 |
| 2030 | Semelle sans nerveux | | Outside | Наружная часть | Nalga de afuera | 米龙 |
| 2010 | Tende de tranche | | Inside | Внутренняя часть бедра | Nalga de adentro | 臀肉 |
| 2011 | Tende de tranche sans dessus de tranche | | Inside – cap off | Внутренняя часть без верха | Nalga de adentro sin tapa | 去盖臀肉 |
| 2035 | Tende de tranche sans dessus de tranche PAD | | Inside meat | Мясо внутренней части | Nalga de adentro sin tapa al rojo | 精修臀肉 |
| 2070 | Tranche grasse | | Knuckle | Огузок | Bola de lomo | 膝圆 |

| Produit | Français | Page | Anglais | Russe | Espagnol | Chinois |
|---------|---|------|---------------|----------------------|-------------------------|---------|
| 2060 | Tranche grasse + aiguillette baronne | | Thick flank | Толстая часть пашины | Bola de lomo con colita | 粗膝圆 |
| 2329 | Viande de poitrine | | Pectoral meat | | | |
| - | Emballages en vrac de viande destinée à la transformation | | | | | |

5.2 Diagramme du squelette d'une demi-carcasse de bovin

[Illustration AUTRES: skel_col – mais: texte, lignes et emplacement des ganglions à ajouter]

5.3 Tableau des principales découpes standard de viande bovine

[Illustration DÉCOUPES VIANDE B-carcasse 1, B-carcasse 2 et assortiment de découpes de viande sur fond blanc]

5.4 Découpes de viande bovine

DEMI-CARCASSE 1000

La carcasse est partagée en deux moitiés le long du canal rachidien.

À préciser:

- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognon laissé en place;
- Gras de rognon et graisse du canal laissés en place, partiellement ou entièrement enlevés;
- Parage normal de la carcasse à définir.

[Illustration B-carcasse 1]

Note: Carcasse entière: n° 1001.

QUARTIER ARRIÈRE 1010

Le quartier arrière est préparé à partir d'une demi-carcasse (1000) par séparation du quartier arrière et du quartier avant au moyen d'une coupe opérée le long de la côte spécifiée, à angle droit par rapport à la colonne vertébrale, jusqu'à la partie ventrale du caparaçon.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 10);
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognon laissé en place ou enlevé;
- Gras de rognon/graisse du canal laissés en place ou enlevés.

[Illustration B1010]

QUARTIER ARRIÈRE PISTOLA 1020

Le quartier arrière pistola est préparé à partir d'un quartier arrière (1010) par enlèvement des bavettes (2200), de la partie latérale des côtes et d'une partie de la poitrine (côté flanchet). Une coupe est effectuée à partir du ganglion lymphatique inguinal superficiel; elle sépare le *M. rectus abdominus* et suit la courbure de la hanche, parallèlement aux vertèbres, à environ 50 mm du *M. longissimus dorsi*.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (1 à 10);
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognon laissé en place ou enlevé;
- Gras de rognon/graisse du canal laissés en place ou enlevé;
- Distance spécifiée entre les côtes et le *M. longissimus dorsi*;
- Bavette de flanchet, fausse bavette et bavette d'loyau laissées en place.

Note: Le quartier arrière pistola est fréquemment préparé à partir d'une demi-carcasse (1000).

[Illustration B1020]

CUISSE-RUMSTECK 1502

La cuisse-rumsteck est préparée à partir d'un quartier arrière (1010) par enlèvement du filet (2150) en une seule pièce de la surface ventrale des vertèbres lombaires et de la surface latérale de l'ilium. L'loyau est enlevé par une coupe opérée à la jonction des vertèbres lombaires et des vertèbres sacrées, à l'extrémité de l'os du coxal (*tuber coxae*), jusqu'à la partie ventrale du caparaçon.

[Illustration U1502]

CUISSE 1500

La cuisse est préparée à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe qui va du ganglion lymphatique subiliaque au ganglion lymphatique ischiatique, en passant tout près de l'extrémité de l'articulation de la hanche.

À préciser:

- Ganglions lymphatique inguinal superficiel et subiliaque laissés en place ou enlevés;
- Partie de l'os du coxal et tissu fibreux surjacent laissés en place ou enlevés;
- Partie d'aiguillette baronne (2131) enlevée.

[Illustration U1500]

CUISSE 1503

La cuisse est préparée à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe droite opérée entre l'extrémité de la dernière vertèbre sacrée et la première vertèbre coccygienne, en découvrant la tête du fémur sans trancher la protubérance. Deux vertèbres au maximum doivent rester attachées à la cuisse.

À préciser:

- Ganglions lymphatique inguinal superficiel et subiliaque laissés en place ou enlevés;
- Partie de l'os du coxal et tissu fibreux surjacent laissés en place ou enlevés.

[Illustration U1503]

CUISSE SANS JARRET 1510

La cuisse sans jarret est préparée à partir d'une cuisse (1500 – 1503) par enlèvement du tibia à l'articulation de l'os tarsien (à l'exclusion du *tuber calcanéen*) et du groupe de muscles extenseurs le long de la limite, en laissant en place le *M. gastrocnemius* (nerveux de gîte noix).

À préciser:

- Ganglions lymphatique inguinal superficiel et subiliaque laissés en place ou enlevés.

[Illustration U1510]

CUISSE COUPE DROITE 1520

La cuisse coupe droite est préparée à partir d'une cuisse (1500 – 1503) par une coupe au niveau de l'articulation, parallèlement à la base, et ayant pour effet d'enlever le tibia, les os tarsiens et la chair qui les entoure.

[Illustration U1520]

RUMSTECK-ALOYAU 1540

Le rumsteck-aloyau est préparé à partir d'un quartier-arrière (1010) par enlèvement de la cuisse (1500). Les bavettes (2200) sont enlevées à l'extrémité par rapport au *tuber coxae* et à environ 75 mm du *M. longissimus dorsi*, la coupe étant parallèle aux vertèbres jusqu'à la côte spécifiée.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 6);
- Distance à partir du *M. longissimus dorsi*;
- Hampe enlevée ou laissée en place;

- Rognon et gras de rognon enlevés ou laissés en place.

Note: Cette coupe peut aussi être préparée à partir d'un quartier arrière pistola (1020).

[Illustration U1540]

ALOYAU (AVEC OS) 1525

L'aloyau est préparé à partir d'un quartier arrière pistola (1020) par enlèvement du filet avec chaînette (2150). L'aloyau est enlevé de la cuisse-rumsteck (1502) par une coupe opérée à la jonction des vertèbres lombaires et des vertèbres sacrées.

À préciser:

- Nombre de côtes requis;
- Cartilage scapulaire laissé en place ou enlevé.

[Illustration U1525]

FAUX-FILET 1550

Le faux-filet est préparé à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe droite opérée à la jonction des vertèbres lombaires et des vertèbres sacrées jusqu'à l'extrémité du *tuber coxae* et aboutissant à la partie ventrale du caparaçon. Les bavettes (2200) sont enlevées à l'extrémité du *tuber coxae* et à environ 50 mm à 75 mm du *M. longissimus dorsi*, parallèlement aux vertèbres jusqu'à la côte spécifiée.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 3);
- Distance à partir du *M. longissimus dorsi*;
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Rognon laissé en place ou enlevé;
- Gras de rognon laissé en place ou enlevé.

[Illustration U1552]

QUARTIER AVANT 1063

Le quartier avant est préparé à partir d'une demi-carcasse (1000) par séparation du quartier avant et du quartier arrière (1010) au moyen d'une coupe opérée le long de la côte spécifiée et à angle droit par rapport à la colonne vertébrale jusqu'à la partie ventrale du caparaçon.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (5 à 13);

- Hampe laissée en place ou enlevée.

[Illustration U1060]

QUARTIER AVANT AVEC CAPA 1050
(QUARTIER AVANT PISTOLA)

Le quartier avant avec CAPA est préparé à partir d'une demi-carcasse (1000) et se compose d'un quartier avant coupé à la côte spécifiée après enlèvement du quartier arrière pistola (1020). Le CAPA à 13 côtes (1643) reste attaché au quartier avant.

À préciser:

- Nombre de côtes du quartier avant (5 à 9);
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Distance entre les côtes et le *M. longissimus dorsi*;
- Caparaçon enlevé en suivant la courbure de la treizième côte.

[Illustration U1050]

POITRINE SANS PLAT DE CÔTES 1643

La poitrine sans plat de côtes est préparée à partir d'un quartier avant à 13 côtes (1063) par une coupe droite qui va de la jonction de la première côte et du premier segment du sternum à la hampe, à la onzième côte, et continue jusqu'à la treizième.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (10 à 13);
- Hampe laissée en place ou enlevée;
- Ligne de coupe parallèle et point d'enlèvement de la poitrine sans plat de côtes.

Note: Poitrine: pour détails voir codes 1673, 1674, 2473.

[Illustration U1643, U1673_74_2473]

POINTE DE POITRINE 1650-1653

(1650 – 5 côtes, 1651 – 4 côtes, 1652 – 6 côtes, 1653 – 7 côtes)

La pointe de poitrine est préparée à partir d'une poitrine sans plat de côtes (1643) par enlèvement du flanchet le long du bord extrême de la côte spécifiée.

À préciser:

- Nombre de côtes requis.

POINTE DE POITRINE (SANS OS) 2330-2333

(2330 – 5 côtes, 2331 – 4 côtes, 2332 – 6 côtes, 2333 – 7 côtes)

[Illustration U2473]

POITRINE CÔTÉ FLANCHET (AVEC OS) 1660–1665

(1660 – 5 côtes, 1661 – 4 côtes, 1662 – 6 côtes, 1663 – 7 côtes, 1664 – 8 côtes, 1665 – 9 côtes)

Le flanchet est préparé à partir d'une poitrine sans plat de côtes (1643) par enlèvement de la pointe de poitrine le long du bord extrême de la côte spécifiée.

À préciser:

- Nombre de côtes requis.

POITRINE CÔTÉ FLANCHET (SANS OS) 2342-2345

(2342 – 6 côtes, 2340 – 5 côtes, 2341 – 4 côtes, 2343 – 7 côtes, 2344 – 8 côtes, 2345 – 9 côtes)

[Illustration U1662]

POITRINE 1673

La poitrine est préparée à partir d'une poitrine à 13 côtes sans plat de côtes (1643). La partie sternum et les muscles qui y sont attachés sont enlevés par une coupe qui part du premier segment du sternum, traverse le cartilage costal jusques et y compris le cartilage de la septième côte. Une coupe est opérée en suivant la courbure ventrale du cartilage costal, de la septième à la treizième côte du quartier avant, pour enlever la partie ventrale sans os attenante (*M. transversus abdominis*) et les muscles qui y sont attachés. La poitrine peut comprendre toutes les côtes de la quatrième à la treizième ou de la première à la dixième.

À préciser:

- Nombre de côtes et leur emplacement;
- Longueur des côtes à partir de la ligne de coupe dorsale;
- Hampe laissée en place ou enlevée.

[Illustration U1673]

GROS BOUT DE POITRINE 1674

Le gros bout de poitrine et les muscles qui y sont attachés sont enlevés de la poitrine sans plat de côtes (1643) par une coupe qui part du premier segment du sternum, et qui traverse et suit le cartilage costal jusques et y compris le cartilage de la septième côte. Cette partie est enlevée avec les muscles qui y sont attachés. (Principaux muscles: *M. pectoralis superficialis*, *M. pectoralis profundus*, *M. rectus thoracis*.)

À préciser:

- *M. transversus thoracis* laissé en place ou enlevé;
- *M. pectoralis profundus* enlevé.

[Illustration U1674]

FLANCHET/TENDRON SANS OS 2473

Le flanchet/tendron sans os est préparé à partir d'une poitrine sans plat de côtes (1643) par une coupe qui suit la courbure ventrale du cartilage costal de la septième à la treizième côte du quartier avant, pour enlever la portion ventrale sans os de l'extrémité côté abdominal. (Principaux muscles: *M. transversus abdominis* et *M. rectus abdominis*.) Le tissu fibreux blanc situé sur le bord ventral (*linea alba*) est enlevé.

À préciser:

- Péritoine enlevé ou laissé en place.

[Illustration U2473]

TRAIN DE CÔTES 1599

Le train de côtes est préparé à partir d'un quartier avant (1063). L'épaule et la patte avant (1626) sont enlevés. L'ensemble côtes est enlevé au moyen d'une coupe partant de l'extrémité dorsale de la première côte et se prolongeant parallèlement à la colonne vertébrale. La hampe est laissée en place.

À préciser:

- Nombre de côtes, qui doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur;
- Largeur des côtes;
- Enlèvement de la hampe.

[Illustration U1599]

CÔTES 1597

Les côtes sont préparées à partir d'un quartier avant pistola (1049). On enlève les côtes du quartier avant pistola par une coupe droite opérée entre les cinquième et sixième côtes et suivant leur courbure jusqu'au bord ventral séparant les côtes du quartier avant. Le carapaçon est enlevé au moyen d'une coupe opérée le long de la courbure de la treizième côte jusqu'au bord ventral.

À préciser:

- Nombre de côtes, qui doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur;
- Largeur des côtes;
- Hampe laissée en place ou enlevée.

[Illustration U1659]

COLLIER BASSE-CÔTE (AVEC OS) 1622

Le collier basse-côte avec os est préparé à partir d'un quartier avant (1049) après enlèvement de

l'épaule et patte avant (1626), du train de côtes (1599) et du milieu de train (1604). La ligne de coupe ventrale passe à environ 75 mm du *M. longissimus dorsi*, continue parallèlement à la colonne vertébrale et englobe sept vertèbres cervicales et quatre à six vertèbres thoraciques ainsi que le nombre de côtes correspondant.

Le *M. trapezius* et le *M. rhomboideus* sont enlevés et le *M. subcapularis* reste fermement attaché.

Points devant être précisés:

- *M. trapezius* laissé en place;
- Nombre de côtes requis;
- Ligamentum nuchae enlevé;
- *M. subscapularis* enlevé.

[Illustration B1622]

BASSE-CÔTE 1617

La basse-côte est préparée à partir d'un quartier avant (1063) après enlèvement de la poitrine (1643) et du milieu de train (1604). Le collier (1630) est enlevé du quartier avant par une coupe droite parallèle à l'extrémité de la première côte et traversant la jonction de la septième vertèbre cervicale et de la première vertèbre thoracique. La basse-côte comprend de quatre à six côtes, la ligne de coupe ventrale étant située à 75 mm du *M. longissimus dorsi* et parallèle à la colonne vertébrale jusqu'à la première côte. Le dépôt de gras situé sur la partie dorsale est enlevé, de même que les tissus musculaires flottants.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (4 à 6);
- Distance à partir du *M. longissimus dorsi*;
- *M. subscapularis* laissé en place ou enlevé;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé.

[Illustration U1617_1, U1617_2]

COLLIER 1630

Le collier est enlevé du quartier avant (1063) par une coupe droite parallèle à l'extrémité de la première côte et traversant la jonction de la septième vertèbre cervicale et de la première vertèbre thoracique.

À préciser:

- Nerf du cou laissé en place ou enlevé.

[Illustration U1630_1, U1630_2]

MILIEU DE TRAIN DE CÔTES 1604

Le milieu de train de côtes est préparé à partir d'un quartier avant (1063), après enlèvement de la poitrine (1643) et la basse-côte (1617). La partie plat de côtes (1694) est enlevée à 75 mm du *M. longissimus dorsi*, à l'extrémité (coccygienne) de l'loyau, parallèlement à la colonne vertébrale, à l'extrémité par rapport à la côte spécifiée.

La série des vertèbres (échine) attachées au milieu de train est enlevée de manière à faire apparaître le maigre, mais en laissant en place les talons des vertèbres.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (4 à 9);
- Talons des vertèbres laissés en place ou enlevés;
- Pointe de l'omoplate et son cartilage laissés en place ou enlevés;
- Distance entre les côtes et le *M. longissimus dorsi*;
- Dessus de côte enlevé (*M. trapezius*) laissé en place ou enlevé;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé.

Note: 1604 est fréquemment dérivé des codes 1020 à 1028 (quartier arrière pistola).

[Illustration U1604_CR, U1604_w]

PLAT DE CÔTES 1694

Le plat de côtes est préparé à partir d'un quartier avant (1063) après enlèvement de la poitrine (1643)/du milieu de train (1604)/de la basse-côte (1617). Sa ligne de coupe est située à environ 75 mm du *M. longissimus dorsi* et parallèle à la colonne vertébrale. Le *M. cutaneus trunci* est enlevé si non précisé autrement.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (1 à 9) et leur emplacement;
- *M. cutaneus trunci* laissé en place;
- *M. laterissimus dorsi* laissé en place ou enlevé;
- Gras de couverture laissé en place ou enlevé;
- Hampe enlevée ou laissée en place;
- Taille du morceau.

[Illustration U1694_w, U1694_s, U1694_5Rb, U1694_5FR, U1694_5CO]

CÔTES DÉCOUVERTES 1695

Les côtes découvertes sont préparées à partir d'un quartier avant (1063). Elles sont composées d'os

et de muscles intercostaux. Elles peuvent provenir de toute partie de la cage thoracique.

À préciser:

- Nombre de côtes et leur emplacement;
- Taille du morceau.

[Illustration U1695_9R]

JARRET AVANT/ARRIÈRE 1680

Le jarret est préparé à partir des pattes avant ou arrière (groupe de muscles extenseurs/fléchisseurs). La patte avant est enlevée par une coupe qui suit la ligne d'enlèvement de la poitrine et qui, à partir du quartier avant, traverse les *M. triceps* et *M. biceps brachii* et l'extrémité distale jusqu'à l'humérus pour inclure le radius/cubitus et ses muscles.

La patte arrière est enlevée du quartier arrière par une coupe passant par le grasset et ayant pour effet d'enlever le tibia et le tarse, y compris le groupe de muscles fléchisseurs/extenseurs qui y sont attachés. Le jarret arrière comprend le tibia et le tarse ainsi que le groupe de muscles fléchisseurs/extenseurs qui y sont attachés.

À préciser:

- Olécrane du quartier avant et articulation du carpe enlevés au niveau de la viande;
- Tarse du quartier arrière et articulation de l'os tarsien enlevés.

Note: 1680 pour jarret avant/arrière (emballé ensemble)
1682 spécifique pour jarret avant
1683 spécifique pour jarret arrière

[Illustration U1682, U1683, U1680a, U1680b/U1680b_w]

TENDE DE TRANCHE 2010

Le tendon de tranche est situé entre l'extrémité et le milieu du fémur et attaché à l'os du coxal; il est enlevé en suivant la limite naturelle entre la tranche grasse (2060) et la semelle (2020). La verge, le tissu fibreux et le ganglion lymphatique inguinal, ainsi que la graisse qui les enveloppe, sont enlevés.

À préciser:

- Gras de couverture;
- Muscle érecteur laissé en place ou enlevé;
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés;
- Vaisseaux sanguins fémoraux laissés en place ou enlevés.

[Illustration BP2000]

TENDE DE TRANCHE SANS DESSUS DE TRANCHE 2011

Le tendre de tranche sans dessus de tranche est préparé à partir du tendre de tranche (2010) par enlèvement du *M. gracilis* le long de la limite naturelle. Le gras est complètement enlevé.

À préciser:

- *M. pectineus* (poire) et/ou *M. sartorius* (merlan) laissés en place ou enlevés.

[Illustration BP2011]

DESSUS DE TRANCHE 2012

Le dessus de tranche est le muscle *M. gracilis* qui est enlevé du tendre de tranche (2010) le long de la limite naturelle.

À préciser:

- Tissu fibreux et dépôts de gras laissés en place ou enlevés;
- *M. pectineus* (poire) et *M. sartorius* (merlan) laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2002]

GÎTE NOIX ET ROND DE GÎTE NOIX PAD 2033

Le gîte noix et rond de gîte noix PAD est préparé à partir de la semelle sans nerveux (2030) en séparant le gîte noix (2050) et le rond de gîte noix (2040) le long de la limite naturelle. L'ensemble constitué par le gras sous-cutané, les tissus conjonctifs, les membranes et la peau du muscle situés sur le gîte noix et le rond de gîte noix est enlevé. Le muscle en forme de cône situé à l'extrémité du *M. glutobiceps* («flat» externe) peut être séparé pour permettre de détacher les dépôts graisseux le long de la limite naturelle.

À préciser:

- Muscle en forme de cône ou partie du *M. glutobiceps* laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2033]

TENDE DE TRANCHE SANS DESSUS DE TRANCHE PAD 2035

Le tendre de tranche sans dessus de tranche PAD est préparé à partir du tendre de tranche sans dessus de tranche (2011) par enlèvement de l'ensemble des membranes, tissus conjonctifs et vaisseaux sanguins fémoraux.

À préciser:

- *M. pectineus* (poire) et *M. sartorius* (merlan) laissés en place ou enlevés.

Note: Une combinaison spécifiée de tendre de tranche sans dessus de tranche PAD (2035) et de gîte noix et rond de gîte noix PAD (2033) peut également être appelée «RED MEAT» et porter l'un ou l'autre code d'identification.

[Illustration B2035]

SEMELLE ENTIÈRE 2020

La semelle est située sur le côté et à l'extrémité du fémur et attachée à l'os du coxal; elle est enlevée en suivant la limite naturelle entre la tranche grasse (2060) et le tende de tranche (2010). Le bout du jarret de la découpe principale est détaché par une coupe droite opérée à la jonction du tendon d'Achille et du nerveux de gîte (*M. gastrocnemius*). Le cartilage de l'os du coxal est enlevé.

À préciser:

- Tendon d'Achille laissé en place ou enlevé;
- Ganglion lymphatique poplité laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2020]

SEMELLE SANS NERVEUX 2030

La semelle sans nerveux est préparée à partir de la semelle entière (2020) par enlèvement du nerveux de gîte (*M. gastrocnemius*). Le ganglion lymphatique poplité, la graisse qui l'entoure et les tissus conjonctifs sont enlevés.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais (membrane du muscle) du côté ventral laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2030]

ROND DE GÎTE 2040

Le rond de gîte est préparé à partir de la semelle sans nerveux (2030) par enlèvement le long de la limite naturelle entre le *M. gluteobiceps* et *M. semitendinosus*.

[Illustration B2040]

GÎTE NOIX 2050

Le gîte noix est préparé à partir de la semelle sans nerveux (2030) par enlèvement le long de la limite naturelle entre le *M. gluteobiceps* et le *M. semitendinosus*.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais (membrane du muscle) du côté ventral laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2050]

TRANCHE GRASSE AVEC AIGUILLETTE BARONNE 2060

La tranche grasse avec aiguillette baronne est détachée de la cuisse entière (1500) en suivant la limite naturelle entre le tende de tranche (2010) et la semelle entière (2020). La rotule, la capsule de l'articulation et les tissus conjonctifs qui les entourent sont enlevés.

À préciser:

- *M. cutaneus trunci* (peaucier du tronc) laissé en place ou enlevé;
- Degré d'exposition des muscles ronds à l'extrémité du rumsteck.

[Illustration B2060]

TRANCHE GRASSE 2070

La tranche grasse est préparée à partir de la tranche grasse avec aiguillette baronne (2060) en enlevant l'aiguillette baronne, *M. tensor fasciae latae*, la graisse qui l'entoure et le ganglion lymphatique subiliaque.

À préciser:

- Degré d'exposition des muscles ronds à l'extrémité du rumsteck.

[Illustration B2070]

PRINCIPAUX MUSCLES

M. rectus femoris **2067**

M. vastus lateralis **2068**

M. vastus intermedius **2069**.

[Illustration U2067, U2068, U2069]

FILET 2150

Le filet est préparé à partir d'un quartier arrière et enlevé en une seule pièce de la surface ventrale des vertèbres lombaires et de la surface latérale de l'ilium. La chaîne *M. psoas minor* reste en place.

À préciser:

- Gras de couverture laissé en place ou enlevé;
- Membrane du muscle laissée en place ou enlevée;
- *M. iliacus* (adjacent à la chaîne) laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2150]

FILET SANS CHAÎNETTE 2160

Le filet (2150) est ensuite paré par enlèvement de la chaîne (*M. psoas minor*).

[Illustration B2160]

ALOYAU (SANS OS) 2146

L'loyau est préparé à partir de l'loyau avec os (1525) par enlèvement de tous les os et cartilages. Il se compose du *M. longissimus dorsi* et des muscles qui s'y rattachent.

À préciser:

- Nombre de côtes requis;
- Distance à partir du *M. longissimus dorsi*;
- *M. multifidus* laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2146]

FAUX-FILET 2140

Le faux-filet est préparé à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe opérée à la jonction lombosacrée jusqu'à la partie ventrale du caparaçon. Celui-ci est enlevé à une longueur spécifiée du *M. longissimus dorsi*.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (0 à 3);
- Distance à partir du *M. longissimus dorsi*;
- Parties intercostales laissées en place ou enlevées;
- Tendon du sus-épineux laissé en place ou enlevé;
- *M. multifidus* laissé en place ou enlevé.

[Illustration U2140]

BAVETTES 2200

Les bavettes sont préparées à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe qui part du ganglion lymphatique inguinal superficiel, traverse le *M. rectus abdominus* et suit la courbure de la hanche, puis continue jusqu'à la treizième côte en suivant la courbure de la côte jusqu'à la limite ventrale. Le tissu conjonctif (*linea alba*) sur la partie ventrale est enlevé.

À préciser:

- *M. cutaneus trunci* laissé en place ou enlevé;
- Glande et dépôts de gras situés au-dessous du *M. cutaneus trunci* laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2200]

BAVETTE DE FLANCHET 2210

La bavette de flanchet, qui est la partie charnue maigre et plate du *M. rectus abdominis*, est préparée à partir des bavettes (2200), le muscle étant débarrassé de sa membrane séreuse et du tissu conjonctif.

[Illustration B2210]

FAUSSE BAVETTE 2205

La fausse bavette (*M. transversus abdominis*) est située sur la face interne de la paroi abdominale du quartier arrière (1010) et se prolonge jusqu'à l'extrémité, côté ventral de la poitrine (1643). Le péritoine et les traces de graisse sont enlevés.

À préciser:

- Partie sur quartier arrière et/ou avant;
- Membrane de couverture laissée en place ou enlevée.

[Illustration B2205]

BAVETTE D'ALOYAU 2203

La bavette d'aloyau, qui est préparée à partir des bavettes (2200), constitue la partie la plus épaisse du *M. obliquus abdominis*. Tout le gras visible est enlevé.

[Illustration B2203]

HAMPE 2190

La hampe est la partie musculaire costale du diaphragme. Tous les tissus tendineux blancs qui ne recouvrent pas le muscle rouge maigre sont enlevés.

À préciser:

- Gras et membrane de couverture laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2190]

ONGLET 2180 (PILIER DU DIAPHRAGME)

L'onglet est la partie lombaire du diaphragme. Tous les tissus conjonctifs, la membrane et les dépôts de gras sont enlevés.

[Illustration B2180]

BAS DE SURLONGE 2081

Le bas de surlonge, qui est préparé à partir d'un quartier arrière (1010-1020), est enlevé par une coupe qui va de l'extrémité de l'acetabulum jusqu'au ganglion lymphatique ischiatique et une coupe ventrale opérée à travers le groupe de muscles quadriceps et le long de la limite naturelle pour inclure *M. tensor fasciae latae*.

L'aloïau est séparé, à la jonction lombosacrée, par une coupe allant en ligne droite jusqu'à la partie ventrale du caparaçon. Une partie de l'aiguillette baronne (caparaçon) est enlevée.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais enlevés.

[Illustration B2081]

RUMSTECK ET PARTIE D'AIGUILLETTE BARONNE 2120

Le rumsteck et partie d'aiguillette baronne est préparé à partir d'un rumsteck (2090) en enlevant le *M. tensor fasciae latae* par une coupe droite opérée à la jonction du *M. gluteus medius* et du *M. tensor fasciae latae*, découvrant environ 25 mm de la surface du *M. gluteus medius* et laissant une partie du *M. tensor fasciae latae* attachée à la surface latérale du rumsteck.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2120]

RUMSTECK 2090

Le rumsteck est préparé à partir d'un quartier arrière (1010) par une coupe qui part de l'extrémité coccygienne du *M. tensor fasciae latae* situé au-dessus de la tranche grasse (2070) et suit sa limite naturelle jusqu'à la base du groupe de muscles quadriceps. Une coupe droite est opérée de la limite de l'*acetabulum* jusqu'au ganglion lymphatique ischiatique, ce qui forme le bord interne du rumsteck. L'aloïau (limite supérieure) est séparé, à la jonction lombosacrée, par une coupe droite par rapport à la limite du *tuber coxae*, jusqu'à la partie ventrale du caparaçon.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais enlevés;
- Longueur du *M. tensor fasciae latae* laissé en place.

[Illustration B2090]

CŒUR DE RUMSTECK 2093

Le cœur de rumsteck est préparé à partir du rumsteck (2090) en enlevant tous les groupes de muscles, sauf le *M. gluteus medius* qui constitue le cœur de rumsteck.

À préciser:

- Tissus conjonctifs épais laissés en place ou enlevés;
- Séparation de la partie dorsale du *M. gluteus medius* par une coupe opérée le long de la limite naturelle;
- Enlèvement de la membrane et de la peau du muscle;

- Spécification qui doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

[Illustration BP2110]

AIGUILLETTE DE RUMSTECK 2091

L'aiguillette de rumsteck est préparée à partir d'un rumsteck (2090) en enlevant le muscle de couverture *M. gluteobiceps* le long de la limite naturelle.

À préciser:

- Gras laissé en place ou enlevé;
- Peau du muscle laissée en place ou enlevée.

[Illustration B2091]

POINTE DE SURLONGE 2133

La pointe de surlonge se compose de *M. vastus lateralis* et de *M. rectus femoris*. Elle est séparée de *M. tensor fasciae latae* (partie de l'aiguillette baronne) et de *M. obliquus internus abdominus* (bavette d'aloyau) à travers la limite naturelle. Tous les morceaux d'os, de cartilage et de peau externe sont exclus.

[Illustration B2133]

AIGUILLETTE BARONNE (PARTIE DE L') 2131

Il s'agit de la partie du *M. tensor fasciae latae* (muscle de forme triangulaire) séparée du rumsteck (2090) le long de la limite naturelle entre le *M. tensor fasciae latae* et le *M. gluteus medius*.

À préciser:

- Gras de couverture laissé en place ou enlevé;
- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés.

[Illustration U2131/U2131_w]

POITRINE SANS OS 2323

La poitrine sans os est préparée à partir de la poitrine avec os (1643) en enlevant l'ensemble des os et du cartilage. Le tissu graisseux médian par rapport aux muscles pectoraux est enlevé, de même que le tissu fibreux blanc situé sur la partie ventrale (*linea alba*).

À préciser:

- Nombre de côtes requis (10 à 13);
- Parties intercostales laissées en place ou enlevées;
- Hampe enlevée ou laissée en place;
- Péritoine laissé en place ou enlevé;

- Fausse bavette (2205) (*M. transversus abdominis*) laissé en place ou enlevé.

Le grisé n'est pas correct – l'enlever dans la partir du jarret.

[Illustration B2320]

MORCEAU DE POITRINE SANS OS ÉPLUCHÉ 2358

Ce morceau est préparé à partir de la poitrine sans os (2323) en enlevant le gras et la totalité des parties intercostales selon la limite naturelle. La fausse bavette (2205) (*M. transversus abdominis*) et le tissu fibreux blanc (*linea alba*) situé côté ventral sont enlevés. Le peucier du tronc (*M. cutaneus trunci*) est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nombre de côtes requis (10 à 13);
- Peucier du tronc (*M. cutaneus trunci*) laissé en place.

[Illustration B2355]

GROS BOUT DE POITRINE SANS OS ÉPLUCHÉ 2353

Ce morceau est préparé à partir de la poitrine sans os (2323) en enlevant la partie côté ventrale le long du bord extrême de la côte spécifiée. La totalité des parties intercostales et le gras qui les entourent sont enlevés. Les tissus graisseux situés entre les muscles pectoraux sont complètement enlevés.

À préciser:

- Nombre de côtes (4 à 7) et leur emplacement;
- *M. cutaneus trunci* laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2350]

VIANDE DE POITRINE 2329

Autre désignation: Basse-côte – viande de poitrine

La viande de poitrine correspond à ce qui reste de *M. pectoralis profundus* dans la basse-côte après enlèvement de la poitrine (1643) le long de la ligne de coupe spécifiée. La partie profonde de *M. pectoralis profundus* demeurée dans la basse-côte est enlevée en suivant les limites naturelles.

À préciser:

- Ligne de coupe pour l'enlèvement de la poitrine.

[Illustration B2329]

ENTRECÔTE DÉSOSSÉE AVEC DESSUS DE CÔTE 2230

L'entrecôte désossée avec dessus de côte est préparée à partir d'un quartier avant (1063) après enlèvement de la poitrine sans plat de côtes (1643), de la basse-côte (1617), de la macreuse et paleron

(2300) et du jarret avant (1680). Les extrémités des côtes sont enlevées à une distance spécifiée du *M. longissimus dorsi*. Tous les os et muscles intercostaux sont enlevés.

À préciser:

- Nombre requis et emplacement des côtes;
- Distance entre la ligne de séparation de l'extrémité des côtes et le *M. longissimus dorsi*;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé.

Note: Le 2230 est fréquemment dérivé des codes 1020 à 1028 (quartier arrière pistola).

[Illustration B2232]

NOIX D'ENTRECÔTE 2240

La noix d'entrecôte est préparée à partir d'un quartier avant (1063); elle se compose du *M. longissimus dorsi* et des muscles qui s'y rattachent situés au-dessous de la partie dorsale des côtes (bord extrême de la quatrième côte à la treizième côte comprise).

À préciser:

- Nombre requis (4 à 8) et emplacement des côtes;
- *M. illocostalis* laissé en place ou enlevé.

Note: Le 2240 est fréquemment dérivé des codes 1020 à 1028 (quartier arrière pistola).

[Illustration B2240]

BAS DE PALETTE 2229

Le bas de palette est détaché de la noix d'entrecôte (2240) et comprend le *M. spinalis dorsi* et le *M. multifidus dorsi*. Le *M. longissimus* et le *M. complexus* sont enlevés par une coupe opérée à travers les limites naturelles.

À préciser:

- *M. complexus* compris;
- *M. multifidus* enlevé.

[Illustration B2229]

BASSE-CÔTE SANS OS 2275

La basse-côte sans os est préparée à partir de la basse-côte (1617). La ligne de coupe ventrale passe à environ 75 mm du *M. longissimus dorsi* et suit parallèlement la colonne vertébrale jusqu'au niveau de la première côte. Le *M. rhomboideus* est enlevé mais le *M. subscapularis* (dessus de côte) reste fermement attaché. Le *M. trapezius* est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nombre de côtes requis;
- Limite de coupe inférieure:
 - Entre la sixième et la septième vertèbre cervicale;
 - Entre la septième vertèbre cervicale et la première vertèbre thoracique.
- *M. trapezius* laissé en place;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé;
- *M. subscapularis* (dessus de côte) laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2275]

COLLIER BASSE-CÔTE SANS OS 2289

Le collier basse-côte sans os est préparé à partir d'un quartier avant (1063) après enlèvement de la poitrine (1643) et du milieu de train de côtes (1604). La ligne de coupe ventrale passe à environ 75 mm du *M. longissimus dorsi* et va parallèlement à la colonne vertébrale. Le collier (2280) est enlevé par une coupe droite parallèle à la ligne de coupe située entre la troisième et la quatrième vertèbre cervicale. Le *M. rhomboideus* est enlevé. Le *M. subscapularis* (dessus de côte) reste fermement attaché sauf spécification contraire. Le *M. trapezius* est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- *M. trapezius* laissé en place;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé;
- *M. subscapularis* (dessus de côte) enlevé.

[Illustration B2289]

MORCEAU DE BASSE-CÔTE SANS OS 2268

Ce morceau est préparé à partir de la basse-côte sans os (2275) par enlèvement d'une partie du *M. serratus ventralis* à environ 75 mm du bord ventral et une coupe parallèle à la colonne vertébrale.

À préciser:

- Largeur: distance entre la ligne de coupe et le bord ventral;
- Nerf du cou laissé en place ou enlevé.

[Illustration B2268a/B2268b]

NOIX DE BASSE-CÔTE 2264

La noix de basse-côte, qui est préparée à partir d'un morceau de basse-côte sans os (2268), se compose de la partie restante du *M. longissimus dorsi* après enlèvement de la viande sur le bord ventral de la noix et parallèlement aux vertèbres thoraciques. La noix de basse-côte est composée des *M. longissimus dorsi*, *M. spinalis dorsi*, *M. complexus* et *M. multifidus dorsi*.

À préciser:

- Limite de coupe inférieure selon accord entre l'acheteur et le vendeur.

[Illustration B2264]

COLLIER SANS OS 2280

Le collier sans os est préparé à partir du collier avec os (1630). Les os, le cartilage et les tendons découverts sont enlevés. Le nerf du cou est enlevé sauf spécification contraire.

À préciser:

- Nerf du cou laissé en place.

[Illustration B2280]

PEAUCIER DU TRONC 2196 (*cutaneus trunci*)

Le peaucier du tronc (*cutaneus trunci*) est la mince couverture de viande rouge située sur la surface externe de la carcasse; il est enlevé par séparation d'avec le gras sous-jacent.

À préciser:

- Partie la plus épaisse laissée en place ou enlevée;
- Dimension minimale de cette partie.

[Illustration U2196]

BOSSE DU COU 2278

La bosse du cou provient d'un quartier avant (1063) et constitue la partie principale du *M. rhomboideus* qui est situé sur le bord dorsal de la basse-côte et du collier.

À préciser:

- Proportion du muscle laissée en place.

[Illustration B2278]

JUMENT À BIFTECK 2310

Le jumeau à bifteck est un muscle de forme conique situé latéralement par rapport à l'omoplate, du côté du collier par rapport à son arête. Le gras de couverture est enlevé.

À préciser:

- Tissus conjonctifs de couverture laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2310]

ÉPAULE ET PATTE AVANT 1626

Ce morceau est enlevé d'un quartier avant le long des limites naturelles entre les côtes et l'omoplate. Celle-ci et le cartilage scapulaire sont laissés en place. L'épaule et patte avant est enlevée du quartier avant en un seul morceau par une coupe latérale par rapport au *serratus ventralis*/muscles pectoraux profonds allant jusqu'à l'omoplate, le *M. subscapularis* (dessus de côte) restant en place. La macreuse et le jumeau à bifteck resteront en place et tous les muscles attachés à l'humérus et au radius/cubitus sont laissés en place.

À préciser:

- *M. pectoralis profundus* enlevé ou laissé en place;
- Cartilage scapulaire enlevé ou laissé en place;
- Jarret enlevé ou laissé en place (muscle rattaché au radius/cubitus), séparé à l'articulation ou scié

[Illustration U1626]

MACREUSE + PALERON 2300

Ce morceau est préparé à partir d'un quartier avant (1063) en suivant la limite naturelle entre les côtes et l'omoplate. Le *M. latissimus dorsi* et le *M. trapezius* sont situés au-dessus et le *M. serratus ventralis* en-dessous. Le morceau se situe vers l'arrière de la carcasse par rapport à l'humérus et au-dessous de l'arête de l'omoplate; il comprend une bonne partie du groupe de muscles triceps.

À préciser:

- Longueur par rapport à l'extrémité du cartilage scapulaire;
- *M. subscapularis* laissé en place (dessus de côte) ou enlevé;
- Tendons de l'articulation de l'épaule laissés en place ou enlevés.

[Illustration B2300]

BOULE DE MACREUSE 2302

La boule de macreuse, qui provient d'une macreuse + paleron (2300), est une grosse masse musculaire située à l'extrémité épaisse du *M. triceps brachii* (long chef et chef latéral du triceps brachial) et peut comprendre le chef médial du triceps brachial et le *M. tensor fascia antribrachii*.

À préciser:

- Le long chef de *M. triceps brachii* et une petite partie du chef latéral de *M. triceps brachii* à

l'extrémité épaisse de la macreuse + paleron à laisser en place:

- *M. tensor fascia antibrachii* enlevé;
- Tendon de l'épaule à enlever;
- *M. cutaneous trunci* – *M. latissimus dorsi* laissés en place ou enlevés;
- Paré de la totalité du gras et du tissu conjonctif.

[Illustration B2302]

PALERON 2303

Le paleron est préparé à partir d'une macreuse à bifteck + paleron (2300) par enlèvement de la boule de macreuse (groupe de muscles triceps) du *M. infraspinatus* le long de la limite naturelle.

À préciser:

- *M. trapezius* enlevé;
- *Periosteum* enlevé;
- * séparé en deux morceaux distincts par une coupe papillon qui expose les tissus conjonctifs épais du tendon de l'épaule. Ces tissus et le *periosteum* sont totalement enlevés;

* Cet article est connu sous le nom de «Flatiron» et peut être préparé en deux morceaux égaux.

- Spécification qui doit faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur.

[Illustration B2303]

DESSUS DE PALETTE 2304

Le dessus de palette est préparé en enlevant le *M. subscapularis* et le *M. teres major* de la surface médiale de l'omoplate. Le muscle, qui se compose de trois parties, est paré selon les spécifications requises.

À préciser:

- Morceau préparé selon les dimensions requises.

[Illustration B2304]

BIFTECK DE POINTE D'ÉPAULE* 2306

Le bifteck de pointe d'épaule est tiré de la macreuse + paleron (2300) dont on enlève le *M. teres major* par une coupe opérée à travers la limite naturelle.

* Ce muscle est parfois dénommé «Araignée».

À préciser:

- Paré/dénudé (semi-paré);
- Membrane de surface détachée.

[Illustration B2306]

JARRET AVANT/JARRET ARRIÈRE 2360

Le jarret est préparé à partir des muscles des pattes avant et arrière, à savoir le groupe de muscles extenseurs et fléchisseurs. Il comprend en outre le *M. gastrocnemius* (nerveux de gîte noix sur la semelle).

À préciser:

- Tissus conjonctifs et peau laissés en place ou enlevés;
- Jarret avant ou arrière seulement;
- Nerfs/tendons enlevés ou laissés en place;
- Nerveux de gîte noix seulement.

[Illustration U2360a, U2360b, U2364]

NERVEUX DE GÎTE NOIX 2364

Le nerveux de gîte noix est préparé à partir d'une semelle entière (2020) par enlèvement du *M. gluteo biceps*. Il est composé du *M. gastrocnemius* et du *M. flexor superficialis*. Ces deux muscles doivent être conservés.

À préciser:

- Tissus conjonctifs laissés en place ou enlevés;
- Longueur maximale de tendon laissée en place.

[Illustration U2364]

MUSCLES DE LA CUISSE 2483

Les muscles de la cuisse comprennent les morceaux principaux de la cuisse (1500-1503):

- Tende de tranche (2010);
- Semelle entière (2020) – Semelle sans nerveux (2030);
- Tranche grasse + aiguillette baronne (2060) – Tranche grasse (2070).

À préciser:

- Se référer à chaque code pour obtenir les détails.

[Illustration Bp2000/Bp2020/Bp2060]

5.5 Emballages en vrac de viande bovine sans os destinée à la transformation

Les emballages en vrac de viande bovine destinée à la transformation comprennent en général les produits suivants:

- Principales découpes ou parties de principales découpes;
- Viandes de parage provenant de la préparation des principales découpes;
- Quartier avant ou quartier arrière désossé;
- Viande bovine à hacher.

Les emballages de viande bovine destinée à la transformation contiennent généralement un certain pourcentage de maigre mesuré visuellement ou chimiquement.

[Illustration Bp 90cl, Bp 80cl, Bp 60cl]

5.6 Principales découpes de viande bovine: référence standard pour les muscles

5.6.1 Vue latérale/médiale de la structure d'une carcasse

[Illustration MUSCLE U_Lview, U_Mview]

5.6.2 Liste alphabétique des noms de muscles

| | | | |
|------|--|------|---|
| 0001 | <i>M. adductor femoris</i> | 0020 | <i>M. extensor digitorum communis</i> |
| 0002 | <i>M. anconaeus</i> | 0021 | <i>M. extensor digitorum longus</i> |
| 0003 | <i>M. articularis genu</i> | 0022 | <i>M. flexor carpi radialis</i> |
| 0004 | <i>M. biceps brachii</i> | 0023 | <i>M. flexor carpi ulnaris</i> |
| 0005 | <i>M. biceps femoris</i> (syn. <i>gluteobiceps</i>) | 0024 | <i>M. flexor digitorum longus</i> |
| 0006 | <i>M. brachialis</i> | 0025 | <i>M. flexor digitorum profundus</i> |
| 0007 | <i>M. brachiocephalicus</i> | 0026 | <i>M. flexor digitorum profundus</i> |
| 0008 | <i>M. coracobrachialis</i> | 0027 | <i>M. flexor digitorum sublimis</i> |
| 0009 | <i>M. cutaneus omobrachialis</i> | 0028 | <i>M. flexor hallucis longus</i> |
| 0010 | <i>M. cutaneus trunci</i> | 0029 | <i>M. gastrocnemius</i> |
| 0011 | <i>M. deltoideus</i> | 0030 | <i>M. gluteus accessorius</i> |
| 0012 | <i>M. diaphragma</i> | 0031 | <i>M. gluteus medius</i> |
| 0013 | <i>M. extensor carpi obliquus</i> | 0032 | <i>M. gluteus profundus</i> |
| 0014 | <i>M. extensor carpi radialis</i> | 0033 | <i>M. gracilis</i> |
| 0015 | <i>M. extensor carpi ulnaris</i> | 0034 | <i>M. iliacus</i> |
| 0016 | <i>M. extensor digiti quarti proprius</i> | 0035 | <i>M. iliocostalis</i> |
| 0017 | <i>M. extensor digiti quarti proprius (pedis)</i> | 0036 | <i>M. infraspinatus</i> |
| 0018 | <i>M. extensor digiti tertii proprius</i> | 0037 | <i>Mm. intercostales externus et internus</i> |
| 0019 | <i>M. extensor digiti tertii proprius (pedis)</i> | 0038 | <i>Mm. intertransversarii cervicis</i> |
| | | 0039 | <i>M. intertransversarius longus</i> |

| | | | |
|------|---|--------------------------|--|
| 0040 | <i>M. ischiocavernosus</i> | 0075 | <i>M. semitendinosus</i> |
| 0041 | <i>M. latissimus dorsi</i> | 0076 | <i>M. serratus dorsalis caudalis</i> |
| 0042 | <i>M. levatores costarum</i> | 0077 | <i>M. serratus dorsalis cranialis</i> |
| 0043 | <i>M. longissimus cervicis</i> | 0078 | <i>M. serratus ventralis cervicis</i> |
| 0044 | <i>Mm. longissimus capitis et atlantis</i> | 0079 | <i>M. serratus ventralis thoracis</i> |
| 0045 | <i>M. longissimus dorsi</i> (syn. <i>Mm. longissimus thoracis et lumborum</i>) | 0080 | <i>M. soleus</i> |
| 0046 | <i>M. longus capitis</i> | 0081 | <i>M. spinalis dorsi</i> |
| 0047 | <i>M. longus colli</i> | 0082 | <i>M. splenius</i> |
| 0048 | <i>M. multifidi cervicis</i> | 0083 | <i>M. sternocephalicus</i> |
| 0049 | <i>Mm. multifidi dorsi</i> | 0084 | <i>M. subscapularis</i> |
| 0050 | <i>M. obliquus capitus caudalis</i> | 0085 | <i>M. supraspinatus</i> |
| 0051 | <i>M. obliquus externus abdominis</i> | 0086 | <i>M. tensor fasciae antibrachii</i> |
| 0052 | <i>M. obliquus internus abdominis</i> | 0087 | <i>M. tensor fasciae latae</i> |
| 0053 | <i>Mm. obturator externus et internus</i> | 0088 | <i>M. teres major</i> |
| 0054 | <i>M. omotransversarius</i> | 0089 | <i>M. teres minor</i> |
| 0055 | <i>M. pectineus</i> | 0090 | <i>M. tibialis anterior</i> |
| 0056 | <i>M. pectoralis profundus</i> | 0091 | <i>M. tibialis posterior</i> |
| 0057 | <i>M. pectoralis superficialis</i> | 0092 | <i>M. transversus abdominis</i> |
| 0058 | <i>M. peroneus longus</i> | 0093 | <i>M. trapezius cervicalis</i> |
| 0059 | <i>M. peroneus tertius</i> | 0094 | <i>M. trapezius thoracis</i> |
| 0060 | <i>M. popliteus</i> | 0095 | <i>M. triceps brachii caput laterale</i> |
| 0061 | <i>M. protractor praeputii</i> | 0096 | <i>M. triceps brachii caput longum</i> |
| 0062 | <i>M. psoas major</i> | 0097 | <i>M. triceps brachii caput mediale</i> |
| 0063 | <i>M. psoas minor</i> | 0098 | <i>M. vastus intermedius</i> |
| 0064 | <i>M. rectus abdominis</i> | 0099 | <i>M. vastus lateralis</i> |
| 0065 | <i>M. rectus capitis dorsalis major</i> | 0100 | <i>M. vastus medialis</i> |
| 0066 | <i>M. rectus femoris</i> | Autres structures | |
| 0067 | <i>M. rectus thoracis</i> | 0101 | <i>atlantal lymph node</i> |
| 0068 | <i>M. rhomboideus</i> | 0102 | <i>ischiatric lymph node</i> |
| 0069 | <i>Mm. sacrococcygeus dorsalis et lateralis</i> | 0103 | <i>ligamentum nuchae</i> |
| 0070 | <i>M. sartorius</i> | 0104 | <i>periosteum</i> |
| 0071 | <i>M. scalenus dorsalis</i> | 0105 | <i>prescapular lymph node</i> |
| 0072 | <i>M. scalenus ventralis</i> | 0106 | <i>scapula</i> |
| 0073 | <i>M. semimembranosus</i> | 0107 | <i>scapula cartilage</i> |
| 0074 | <i>M. semispinalis capitis</i> | 0108 | <i>subiliac lymph node</i> |

Note: Dans la liste, les quatre chiffres sont destinés à l'emploi de codes-barres. Pour les illustrations des pages suivantes, on utilise l'ordre numérique.

5.6.3 Principales découpes du quartier arrière

Tende de tranche/semelle entière

[Illustration MUSCLE tendre de tranche B.&A/semelle entière A.&B]

Rumsteck/tranche grasse + Aiguillette baronne/bavettes (3 côtes)

[Illustration MUSCLE rumsteck entier A.&B/tranche grasse A/bavettes A]

Faux-filet (3 côtes)/filet

[Illustration MUSCLE faux-filet A.& B/filet A.& B]

5.6.4 Principales découpes du quartier avant

Macreuse/jumeau à bifteck

[Illustration MUSCLE macreuse/jumeau à bifteck]

Plat de côtes (5 côtes)/ensemble côtes (5 côtes – sixième à dixième côte)

[Illustration MUSCLE ensemble côtes A/ensemble côtes B&C]

Basse-côte (5 côtes)/poitrine sans plat de côtes (10 côtes)

[Illustration MUSCLE basse-côte A.&B/poitrine sans plat de côtes A.&B]

Jarret avant/jarret arrière

[Illustration MUSCLE jarret avant A, jarret avant B/jarret arrière A.&B]

5.7 Normes de qualité pour la viande

ÉVALUATION DES CARCASSES DE BOVINS

Les critères de qualité de la viande bovine qui suivent servent de référence pour mesurer les principales caractéristiques relatives à la qualité des carcasses de bovins au moyen d'un ensemble uniforme de critères dans des conditions déterminées.

Les évaluations doivent être réalisées par des professionnels et les résultats concernant les carcasses offrent un moyen de (les) sélectionner en fonction de chacune des spécifications contractuelles avant leur emballage.

Ces caractéristiques comprennent la couleur de la viande et du gras ainsi que la quantité de persillage.

[Illustration AUTRES évaluation du dispositif de refroidissement]

5.7.1 Couleurs de référence de la viande

BOVIN ADULTE ET VEAU – COULEUR DE LA VIANDE

La couleur de la viande est la couleur prédominante du *M. longissimus dorsi*. Qu'il s'agisse de bovins adultes ou de veaux, elle est évaluée à la surface du *M. longissimus dorsi* sur une carcasse

réfrigérée et notée d'après les couleurs de référence.

Fourchette de couleurs de la viande bovine – 0 à 7.

Fourchette de couleurs de la viande de veau – V1 à V5.

[Illustration AUTRES couleurs de la viande.TIF & col. viande.tif]

5.7.2 Couleurs de référence du gras

COULEURS DU GRAS

Le gras est celui que l'on trouve dans les séparations intermusculaires situées le côté du *M. longissimus dorsi*. La couleur est évaluée sur la carcasse réfrigérée d'après les couleurs de référence du gras. Cette évaluation se fait par comparaison de la couleur du gras dans les séparations intermusculaires sur le côté du *M. longissimus dorsi* et attendant ou *M. iliocostalis* avec les critères de référence.

Fourchette de couleurs du gras – 0 à 9.

[Illustration AUTRES couleurs gras.tif&couleur gras.tif]

5.7.3 Persillage

Le persillage est le gras déposé entre les fibres musculaires du *M. longissimus dorsi*. Il est évalué et noté en fonction des critères de référence du persillage. Il est évalué sur une carcasse réfrigérée et noté d'après la proportion de gras persillé dans la viande à la surface de la zone considérée, qui se situe à l'intérieur du *M. longissimus dorsi*.

Fourchette des critères de persillage – 0 à 9.

[Illustration AUTRES persillage.tif & persillage0-6.tif]

ANNEXE I : ADRESSES

| | |
|---|--|
| <p>Commission économique des Nations Unies pour l'Europe</p> | <p>Groupe des normes agricoles Division du commerce et du bois Palais des Nations 1211 Genève 10 SUISSE</p> <p>Tél: +41 22 917 1366 Fax: +41 22 917 0629 Courriel: agristandards@unece.org www.unece.org/trade/agr</p> |
| <p>AUS-MEAT Ltd</p> | <p>9 Buchanan Street South Brisbane 4101 Queensland AUSTRALIE</p> <p>Tél: +61 7 33 61 92 00 Fax: +61 7 33 61 92 22 Courriel: ausmeat@ausmeat.com.au www.ausmeat.com.au</p> |
| <p>United States Department of Agriculture (USDA)</p> | <p>Agricultural Marketing Service Livestock and Seed Program 1400 Independence Ave., S.W. Washington D.C. 20250 0254 ÉTATS-UNIS</p> <p>Tél: +1 202 720 5705 Fax: +1 202 720 1112 Courriel: justin.ranson@usda.gov www.ams.usda.gov</p> |
| <p>GS1 International</p> | <p>Blue Avenue Louise, Tower BE-1050 326 BRUXELLES Bruxelles</p> <p>Tél: +32 2 788 7800 Fax: +32 2 788 7899 www.gs1.org/contact/</p> |

ANNEXE II : SYSTÈME DE CODIFICATION

1. Objet du système GS1

Le système GS1 est largement utilisé sur le plan international pour améliorer la communication entre les acheteurs, les vendeurs et les organes tierce partie de contrôle de la conformité. Il s'agit d'un système d'identification et de communication normalisé aux fins d'une application transfrontière. Il est géré par GS1 Global Office, en collaboration avec les organisations nationales membres de GS1 dans le monde entier.

Ce système est conçu pour surmonter les difficultés inhérentes à l'utilisation de systèmes de codage propres à une entreprise, à un secteur ou à un pays, et pour rendre les échanges plus rationnels et plus conformes aux besoins des partenaires commerciaux. L'application des normes GS1 accroît l'efficacité et la fiabilité du commerce international et de la distribution des produits par une identification précise des articles, des services, des partenaires et des lieux. Les numéros d'identification GS1 peuvent être représentés par des supports de données (codes-barres par exemple) pour permettre leur lecture électronique quand les opérations commerciales l'exigent.

Les normes GS1 peuvent être utilisées dans l'échange de données informatisé (EDI) et le système de commerce électronique connu sous le nom de Global Data Synchronization Network (GDSN) du GS1. Les partenaires commerciaux utilisent l'EDI pour échanger par voie électronique des messages concernant l'achat et le détail de l'expédition des lots de produits. Ils utilisent le GDSN pour synchroniser les informations relatives aux articles et à leurs partenaires dans leurs propres systèmes d'information. Cette synchronisation permet l'identification et la classification uniformes des produits au niveau mondial, sans lesquelles il ne peut y avoir de commerce électronique mondial performant.

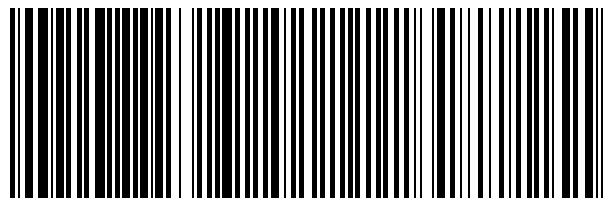
2. Utilisation du code CEE-ONU dans le système GS1

Le système GS1 utilise un code d'identification de la demande comme préfixe pour identifier la signification et le format des données qui sont indiquées à sa suite. C'est un code libre qui peut être utilisé et compris par toutes les entreprises faisant partie de la chaîne d'approvisionnement internationale, quelle que soit celle qui a émis le code à l'origine.

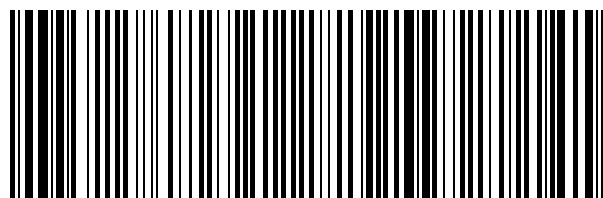
Le code CEE correspondant aux spécifications de l'acheteur, défini dans la section 4.1, a reçu le code GS1 d'identification de la demande (**7002**) qui doit être associé au GTIN (Global Trade Item Number – Numéro d'article commercial international) et représenté sous forme de code-barres GS1-128. De la sorte, les informations correspondant au code CEE-ONU seront incorporées dans le code-barres GS1-128 sur les conteneurs d'expédition avec d'autres informations relatives aux produits (voir les exemples 1 et 2).

Il est également proposé que les fournisseurs utilisent les définitions des découpes de viande de la CEE-ONU comme attribut de la Classification internationale des produits dans le GDSN. De cette façon, les fournisseurs peuvent utiliser le code des découpes de viande de la CEE-ONU pour spécifier à un niveau mondial la découpe correspondant au GTIN de chaque produit dans le GDSN. Dès lors qu'elle aura été définie par le fournisseur, tous les acheteurs intéressés auront connaissance de la découpe exacte d'après la définition de la CEE-ONU de chaque produit divulgué dans le GDSN (voir l'exemple 3).

Exemple n° 1:



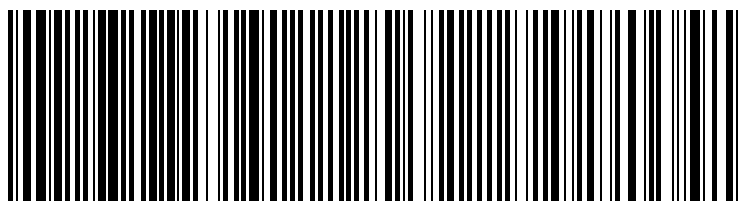
(01)91234567890121(3102)000076(15)990801



(7002)44932211340000145100(10)000831

- (01) Numéro d'article commercial international
- (3102) Poids net, en kilogrammes
- (15) Date limite de consommation
- (7002) Code de la norme CEE-ONU
- (10) Numéro du lot

Exemple n° 2:



(01)99312345678917(3102)004770(13)000105(21)12345678

- (01) Numéro d'article commercial international
- (3102) Poids net, en kilogrammes
- (13) Date d'abattage/de conditionnement
- (21) Numéro de série

D'autres données, telles que le code CEE-ONU (refroidissement, qualité et épaisseur du gras), peuvent être liées au numéro d'article commercial international par l'échange de données informatisé (messages EDI).

3. Application du système dans la chaîne d'approvisionnement

- 1) Le client commande en utilisant la norme CEE-ONU et le système du codage.

[Illustration]

- 2) Au reçu de la commande, le fournisseur convertit les codes CEE-ONU dans ses propres codes commerciaux (numéro d'article commercial international).

[Illustration]

- 3) Le fournisseur livre la commande au client. Le code-barres GS1-128 est appliqué aux marchandises.

[Illustration]

- 4) À la réception de la marchandise, le client effectue une lecture optique du code-barres GS1-128, ce qui entraîne la mise à jour automatique des données commerciales, logistiques et administratives.

[Illustration]

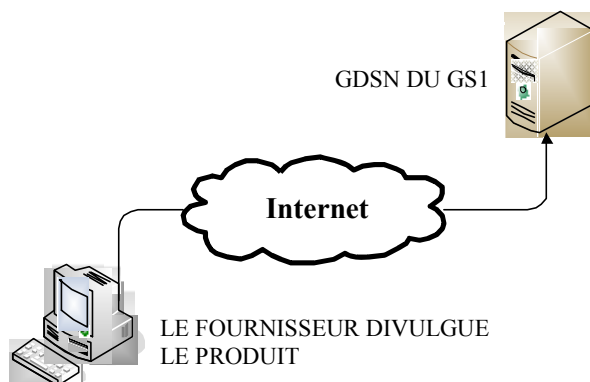
- 5) Le flux des marchandises portant un code GS1 peut être associé à l'échange de données informatisé (messages EDI).

[Illustration]

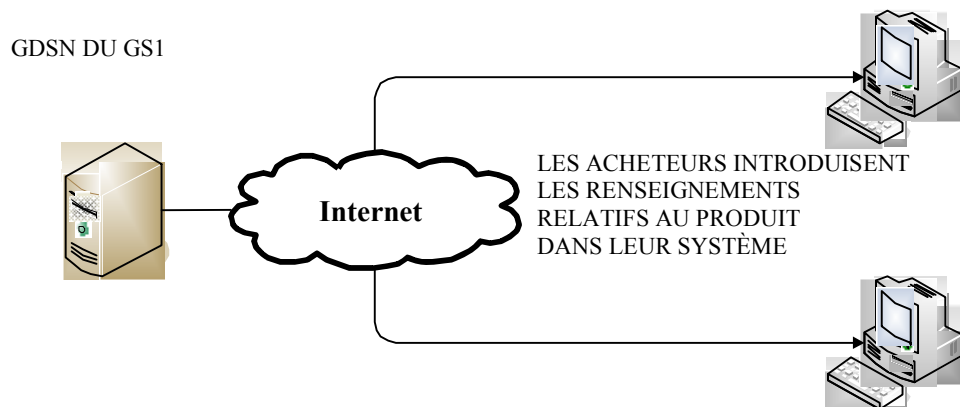
Exemple n° 3:

4. Utilisation des définitions des découpes de viande de la CEE-ONU dans le GDSN

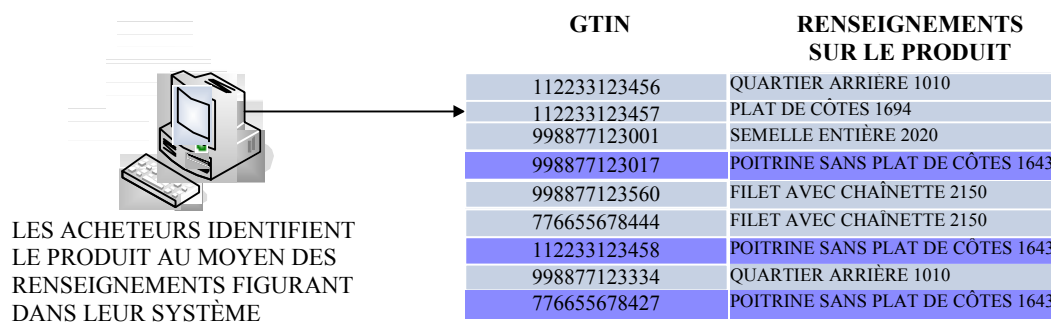
- 1) Les fournisseurs publient ou mettent à jour les renseignements concernant un produit dans le GDSN et utilisent la définition appropriée de la découpe de viande selon la CEE-ONU pour définir la découpe de viande du produit en utilisant l'attribut de la découpe de viande dans le GDSN.



- 2) Les acheteurs intéressés utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande et autres renseignements relatifs au produit mis au point par la CEE-ONU et divulgués dans le GDSN pour synchroniser les renseignements relatifs aux produits dans leurs propres systèmes d'information.



- 3) Les acheteurs utilisent les renseignements relatifs à la découpe de viande selon la CEE-ONU dans leur système d'information pour identifier au moyen du GTIN les produits qu'ils veulent commander.



- 4) Les acheteurs utilisent le GTIN du produit et les renseignements associés pour commander le produit auprès du fournisseur en utilisant des pools de données compatibles avec l'EDI ou le GDSN.

